

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



Métropole
du Grand Paris

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EST RAYONNANTE ET ATTRACTIVE!



Patrick OLLIER

Ancien Ministre,
Maire de Rueil-Malmaison,
Président de la Métropole
du Grand Paris



Frédérique CALANDRA

Maire du 20^e arr. de Paris,
Rapporteuse spéciale
en charge de l'évaluation
de l'action métropolitaine

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité composée de 131 communes au service de 7,2 millions d'habitants. Sa caractéristique est d'être une assemblée de maires qui, en 3 ans d'existence, ont appris à se faire confiance et à affirmer le fait métropolitain. Grâce à la gouvernance partagée, dans le cadre du fait majoritaire, qui permet à chaque sensibilité politique de se retrouver au sein du Bureau et du Conseil métropolitains, nous parvenons à adopter environ 98% de nos délibérations à l'unanimité.

En seulement 36 mois, nous avons mis en place de très nombreuses actions concrètes en relevant des défis hors norme et en s'inscrivant dans la compétition mondiale entre les grandes métropoles.

Ce rapport d'activité 2018 a vocation à présenter les réalisations et les avancées de la Métropole au terme de sa troisième année d'existence.

L'année 2016 fut celle de la mise en place, l'année 2017 celle de l'essor. L'année 2018 est, pour la Métropole du Grand Paris, celle de la mise en œuvre opérationnelle, des actions et des projets à l'avantage des 131 communes et des maires métropolitains.

Avec le lancement de la deuxième édition d'« Inventons la Métropole du Grand Paris » en mars 2018, 27 sites ont mobilisé 224 candidats, tandis que la première édition commence à porter ses fruits avec notamment la pose de la première pierre du futur campus Urban Valley à Stains.

L'année écoulée a permis également à la Métropole d'assurer pleinement son rôle de maître d'ouvrage du Centre Aquatique Olympique à Saint-Denis et son franchissement piéton au-dessus de l'A1.

En 2018, la Métropole s'est résolument engagée dans la mise en œuvre de la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) acquise au 1er janvier de cette même année.

Afin de répondre aux défis du développement durable et du retour de la nature en ville, des actions ont été mises en œuvre, avec l'appel à projets « Nature 2050 », la création d'un atlas de la biodiversité, le cycle de conférences des Rencontres agricoles du Grand Paris et le concours des miels.

Dans le cadre du guichet unique, la Métropole est aux côtés de la Ville

de Paris, de la Région et des autres partenaires, pour faciliter l'implantation des entreprises qui souhaiteraient rester dans l'Union européenne, à la suite du Brexit.

La qualité de vie est également au cœur des actions de 2018. Pour revitaliser les centres-villes dégradés, la Métropole a développé le dispositif « Centres-villes vivants » qui permet d'accompagner les communes métropolitaines concernées. Un Pacte pour une logistique métropolitaine a également été signé par plus de 73 signataires.

En matière de développement économique, la Métropole du Grand Paris a décidé de faire de l'économie circulaire un axe stratégique majeur afin de contribuer à l'émergence d'une métropole innovante et résiliente.

Dans le cadre de sa compétence d'aménagement de l'espace métropolitain, la Métropole du Grand Paris a déclaré trois ZAC d'intérêt métropolitain : la ZAC des Docks à Saint-Ouen, la ZAC Plaine Saulnier, où sera construit le Centre Aquatique Olympique, et la ZAC de Villeneuve-la-Garenne.

Au-delà des projets d'envergure et des actions initiées, la planification straté-

gique avance à grand pas grâce aux quatre schémas directeurs : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain, le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH), le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN) et le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM).

Ce dernier prévoit notamment la création d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) pour les 79 communes à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86. Il s'agit d'une mesure qui répond à l'urgence sanitaire : 6600 décès prématurés par an, et plus généralement à la lutte contre la pollution, ainsi qu'au risque juridique qu'encourt la France si nous ne prenons pas les mesures nécessaires.

Eu égard à un fait métropolitain devenu incontestable, la Métropole a su mettre en place un fonctionnement efficace et rendre ses actions utiles pour les 7,2 millions d'habitants de la zone dense continue.

Aujourd'hui, la Métropole est nécessaire !



SOMMAIRE

Édito	4
-------------	---

L'INSTITUTION

> UNE MÉTROPOLE INCONTESTABLE

Une Métropole au service de 7.2 millions d'habitants

Carte de la Métropole	10
3 ans déjà !	11

Sa gouvernance partagée

Élus

- Président	12
- Vice-Présidents	12
- Bureau	12
- Conseil	12
- Groupes politiques	12

Commissions thématiques

Instances consultatives

- Assemblée des maires	22
- Conseil de Développement (CODEV)	23

Instances de coopération

- Conférence des présidents des territoires ..	24
- Conférence des présidents des EPCI limitrophes	24
- Conférence des présidents des services urbains du Grand Paris	24

LES ACTIONS

> UNE MÉTROPOLE NÉCESSAIRE

Rayonnement et attractivité

Inventons la Métropole du Grand Paris-Edition 2	28
Projet olympique 2024	30
Guichet unique - <i>Choose Paris Region</i>	32
Salons	33

Développement économique

Economie circulaire	34
Logistique métropolitaine	35
Centres-villes vivants	36
Soutien à la culture	37

Environnement et cadre de vie

Qualité de l'air	38
Mobilité durable	40
Nature en ville	41
Nuisances sonores	43
Rivières et prévention des inondations	44
Transition énergétique	45

Numérique et innovation

Explorateurs du numérique	46
Grand Paris Métropole Tech	47
Adopte une innovation	47

Soutien à l'investissement

Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) ..	48
Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique (FMIN)	49
Fonds de solidarité inondations	50

PLANIFICATION STRATEGIQUE

> LA MÉTROPOLE DE DEMAIN

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain	54
Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM)	55
Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH)	56
Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN)	57
Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)	58

> ADMINISTRATION

Ressources humaines	60
Moyens financiers	62
Commande publique	63

> ANNEXES	64
-----------------	----

INSTITUTION

Une métropole incontestable

POPULATION



7,2 M
d'habitants



814
km²



8 598
hab/km²

INSTITUTION



131
communes



11
territoires
+ Paris



5
domaines
de compétences

GOVERNANCE



1
Président

20
Vice-Présidents

10
Conseillers délégués

209
Conseillers
métropolitains
au total

UNE MÉTROPOLE AU SERVICE DE 7.2 MILLIONS D'HABITANTS



3 ANS DÉJÀ !

La Métropole du Grand Paris a vu le jour le 1^{er} janvier 2016.

Elle a été créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM », et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe ».

C'est une intercommunalité composée de 131 communes et 11 établissements publics territoriaux (ETP). Elle regroupe Paris, les 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 7 communes des départements limitrophes de l'Essonne et du Val d'Oise, soit près de 7,5 millions d'habitants.

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et à statut particulier, la Métropole du Grand Paris exerce **5 compétences obligatoires**, définies par un projet métropolitain :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Sa création a pour objectif d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, de réduire les inégalités entre les territoires qui la composent, de développer un modèle urbain, social et économique durable, moyens d'une meilleure attractivité et compétitivité au bénéfice de l'ensemble du territoire national.

La Métropole du Grand Paris constitue **l'espace de dialogue et d'orientation stratégique des 131 communes** de la zone dense continue. Elle intervient sur des enjeux qui dépassent les frontières municipales et présente la solution au rééquilibrage territorial.

Elle s'inscrit à la fois dans **une dynamique locale et une dynamique mondiale**. Les zones denses urbaines et connectées comportent des spécificités au niveau du logement, du transport, de l'environnement et de la répartition de l'activité économique. La Métropole du

Grand Paris est une réponse évidente à l'ensemble de ces enjeux. En tant que premier pôle d'emplois et premier parc de bureaux d'Europe, elle est un vecteur majeur de la croissance mondiale.

AUJOURD'HUI, LA COMPÉTITION MONDIALE SE JOUE ENTRE LES MÉTROPOLES

Le défi qu'elle relève est celui du développement et de l'aménagement économique, social et culturel, de la protection de l'environnement et de l'attractivité internationale. Un défi qui mise sur l'emploi, l'investissement et l'innovation.

ÉLUS

Le Président de la Métropole

Le Président de la Métropole du Grand Paris est élu par les Conseillers métropolitains à la majorité absolue et à bulletin secret. En charge de l'administration, il incarne l'exécutif de la Métropole du Grand Paris et la représente. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il préside de droit les séances du Conseil et du Bureau métropolitains, l'Assemblée des maires, la Conférence des présidents de territoire et la Conférence des présidents de groupes.

Les Vice-Présidents

Les Vice-Présidents sont également élus au scrutin secret uninominal à la majorité absolue par les Conseillers métropolitains. Ils travaillent en étroite collaboration avec le Président sur les sujets qui concernent leurs délégations.

Le Bureau de la Métropole

Présidé par le Président et composé de 20 Vice-Présidents et de 10 Conseillers délégués représentatifs de toutes les sensibilités politiques, le Bureau fixe la stratégie de la Métropole et détermine les grandes orientations. Le Bureau est une instance délibérative sur les questions qui lui ont été déléguées par le Conseil. Il examine l'ordre du jour et les projets de délibérations devant être soumis au vote du Conseil métropolitain. D'une manière générale, il se prononce sur toutes les questions relevant des compétences de la Métropole. Sa composition est fixée par délibération du Conseil métropolitain et peut évoluer dans le respect des dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT*.

Le Conseil de la Métropole

Le Conseil est l'organe délibérant de la Métropole du Grand Paris. Il règle par ses décisions les affaires de la Métropole. Il est composé de 209 conseillers métropolitains désignés par les Conseils municipaux des 131 communes membres, selon les dispositions de l'article L. 5211-6-1 du CGCT*. Au minimum un représentant par commune est désigné. Compte tenu de son poids démographique, la Ville de Paris en a désigné 62.

Les groupes politiques

Les Conseillers peuvent se réunir en groupes politiques. La Métropole est constituée de 5 groupes politiques :

- **Républicains et divers droite**
Présidé par Éric CÉSARI;
- **Socialistes et divers gauche**
Présidé par Catherine BARATTI-ELBAZ ;
- **Union des Démocrates et Indépendants, Union centriste**
Présidé par Bernard GAUDUCHEAU ; puis Ivan ITZKOVITCH (depuis avril 2018)
- **Front de gauche et citoyens**
Présidé par Stéphanie DAUMIN puis Pascal BEAUDET (depuis septembre 2018);
- **Alternative écologistes, sociale et citoyenne**
Présidé par Yves CONTASSOT.

*Code Général des Collectivités Territoriales

Les membres du Bureau*



PRÉSIDENT

Patrick OLLIER

Maire de
Rueil-Malmaison

1 Président
20 Vice-Présidents
10 Conseillers délégués

VICE-PRÉSIDENTS



Anne HIDALGO

Maire de Paris
1^{re} Vice-Présidente
RELATIONS
INTERNATIONALES
ET GRANDS
ÉVÉNEMENTS



Georges SIFFREDI

Maire de
Châtenay-Malabry
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
MÉTROPOLITAIN



André SANTINI

Maire d'Issy-
les-Moulineaux
STRATÉGIE
ÉCONOMIQUE



Patrick BRAOUEZEC

Conseiller municipal
de Saint-Denis
RELATIONS AVEC
LES EPCI DE
GRANDE
COURONNE,
COOPÉRATION
ENTRE LES
TERRITOIRES
ET LOGISTIQUE



Éric CESARI

Adjoint au Maire
de Courbevoie
IMMOBILIER
D'ENTREPRISES
ET QUARTIERS
D'AFFAIRES
**PRÉSIDENT
DU GROUPE LES
RÉPUBLICAINS ET
DIVERS DROITE**



Daniel GUIRAUD

Maire
des Lilas
STRATÉGIE
ENVIRONNE-
MENTALE ET
DÉVELOPPEMENT
DES RÉSEAUX
ÉNERGÉTIQUES



Manuel AESCHLIMANN

Maire
d'Asnières-sur-Seine
COMMUNICATION
ET INFORMATION
CITOYENNE



Daniel BREUILLER

Conseiller municipal
d'Arcueil
PATRIMOINE
NATUREL ET
PAYSAGER,
POLITIQUE
DE LA NATURE
ET AGRICULTURE
EN VILLE



Michel LEPRÊTRE

Adjoint au Maire
de Vitry-sur-Seine
POLITIQUES
TERRITORIALES
DE L'HABITAT



Laurent RIVOIRE

Maire de
Noisy-le-Sec
DÉVELOPPEMENT
SPORTIF



Sylvain BERRIOS

Maire de Saint-
Maur-des-Fossés
GESTION
DES MILIEUX
AQUATIQUES ET
PRÉVENTION DES
INONDATIONS



Olivier KLEIN

Maire de
Clichy-sous-Bois
HABITAT
ET MIXITÉ



**Daniel-
Georges COURTOIS**

Conseiller
de Paris
NUMÉRIQUE ET
MÉTROPOLE
INTELLIGENTE



Xavier LEMOINE

Maire
de Montfermeil
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE,
ÉCONOMIE
COLLABORATIVE
ET ÉCONOMIE
SOCIALE ET
SOLIDAIRE



Jean-Pierre BARNAUD

Maire de
Chennevières-sur-
Marne
MOBILITÉS ET
CIRCULATIONS
DOUCES



Richard DELL'AGNOLA

Maire
de Thiais
ZONES
D'ACTIVITÉS
ET GRANDS
ÉQUIPEMENTS



**Jean-Yves LE
BOUILLONNET**

Conseiller municipal
de Cachan
FINANCES



Denis CAHENZLI

Adjoint au Maire
d'Aulnay-sous-Bois
AMÉLIORATION
DU PARC
IMMOBILIER BÂTI



Patrick BEAUDOUIN

Maire de
Saint-Mandé
PROMOTION ET
DÉVELOPPEMENT
DU TOURISME



Danièle PREMEL

Conseillère
de Paris
DÉVELOPPEMENT
CULTUREL

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Frédérique CALANDRA

Maire du 20^e arr.
RAPPORTEUR
SPÉCIALE EN
CHARGE DE
L'ÉVALUATION
DE L'ACTION
MÉTROPOLITAIN



**Valérie MAYER-
BLIMONT**

Adjointe au Maire
de Sauteny
DÉLÉGUÉE
AUPRÈS DU
PRÉSIDENT



Patrice LECLERC

Maire
de Gennevilliers
INDUSTRIES
DURABLES ET
INNOVANTES



William DELANNOY

Maire
de Saint-Ouen
SERVICES ET
COMMERCES
DE PROXIMITÉ



Carine PETIT

Maire du 14^e arr.
de Paris
RÉDUCTION
DES INÉGALITÉS



Denis BADRE

Conseiller municipal
de Ville-d'Avray
BUDGET



Christian DUPUY

Maire
de Suresnes
POLITIQUE DU
LOGEMENT



Jacques-Alain BÉNISTI

Maire de Villiers-
sur-Marne
MISE EN ŒUVRE
DES MESURES DE
LUTTE CONTRE
LES NUISANCES
SONORES ET
AÉROPORTUAIRES



Geoffroy BOULARD

Maire du 17^e arr.
de Paris
AFFAIRES
GÉNÉRALES ET
ADMINISTRATIVES



Patrice CALMEJANE

Maire
de Villemonble
RELATIONS AVEC
LES SERVICES
PUBLICS URBAINS
DU GRAND PARIS

Les Conseillers métropolitains*



**Sylvie
ALTMAN**
Maire de Villeneuve-
Saint-Georges



**Marie-Hélène
AMIABLE**
Maire
de Bagneux



**François
ASENSI**
Maire de
Tremblay-en-France



**Éric
AZIÈRE**
Conseiller
de Paris



**Marinette
BACHE**
Conseillère
de Paris



**Pierre-
Christophe
BAGUET**
Maire de Boulogne-
Billancourt



**Dominique
BAILLY**
Maire
de Vaujours



**Catherine
BARATTI-
ELBAZ**
Maire du 12^e arr.
de Paris
**PRÉSIDENTE
DU GROUPE
SOCIALISTES ET
DIVERS GAUCHE**



**Julien
BARGETON**
Adjoint à
la Maire de Paris



**Christiane
BARODY-
WEISS**
Maire de Marnes-
la-Coquette



**Françoise
BAUD**
Maire
de Valenton



**Jacques
BAUDRIER**
Conseiller
de Paris



**Pascal
BEAUDET**
Conseiller municipal
d'Aubervilliers
**PRÉSIDENT
DU GROUPE
FRONT DE
GAUCHE ET
CITOYENS**



**Jacqueline
BELHOMME**
Maire
de Malakoff



**David
BELLIARD**
Conseiller
de Paris



**Zacharia
BEN AMAR**
Adjoint au Maire
de Nanterre



**Sébastien
BENETEAU**
Adjoint au Maire de
Savigny-Sur-Orge



**Éric
BERDOATI**
Maire
de Saint-Cloud



**Jean-Didier
BERGER**
Maire
de Clamart



**Jean-Didier
BERTHAULT**
Conseiller
de Paris



**Florence
BERTHOUT**
Maire du 5^e arr.
de Paris



**Patrice
BESSAC**
Maire
de Montreuil



**Patrick
BLOCHE**
Adjoint à la Maire
de Paris chargé de
toutes les questions
relatives à l'éducation,
à la Petite enfance
et aux familles



**Julie
BOILLOT**
Conseillère
de Paris



**Jean-Paul
BOLUFER**
Adjoint à la Maire
de Colombes



**Nicolas
BONNET-
LOALDJ**
Conseiller de Paris



**Alain-Bernard
BOULANGER**
Maire de Villeneuve-
la-Garenne



**Céline BOULAY-Philippe
ESPÉRONNIER**
Conseillère
de Paris



**Céline BOULAY-Philippe
ESPÉRONNIER**
Maire
d'Ivry-sur-Seine



**Galla
BRIDIER**
Adjointe à la Maire
de Paris



**Jean-Bernard
BROS**
Adjoint à la Maire
de Paris



**Ian
BROSSAT**
Adjoint à
la Maire de Paris



**Colombe
BROSSEL**
Adjointe à
la Maire de Paris



**Christian
CAMBON**
Conseiller municipal
de Saint-Maurice,
Sénateur du Val-de-
Marne



**Vincent
CAPO-
CANELLAS**
Conseiller municipal
du Bourget, Sénateur
de la Seine-Saint-Denis



**Gilles
CARREZ**
Conseiller municipal
de Perreux-sur-Marne,
Député du Val-de-
Marne



**Luc
CARVOUNAS**
Conseiller municipal
d'Alfortville, Député
du Val-de-Marne



**Laurent
CATHALA**
Maire
de Créteil



**Sylvie
CEYRAC**
Conseillère de Paris



**Régis
CHARBONNIER**
Maire de Boissy-
Saint-Léger



**Raymond
CHARRESSON**

Maire
de Rungis



**Jacques
CHAUSSAT**

Adjoint au Maire
d'Aulnay-sous-Bois



**Marie
CHAVANON**

Maire
de Fresnes



**Hervé
CHEVREAU**

Maire
d'Épinay-sur-Seine



**Marie-Carole
CIUNTU**

Maire de
Sucy-en-Brie



**Yves
CONTASSOT**

Conseiller de Paris
**PRÉSIDENT DU
GROUPE GROUPE
ALTERNATIVE
ÉCOLOGISTE,
SOCIALE ET
CITOYENNE**



**Gérard
COSME**

Maire du
Pré-Saint-Gervais
(jusqu'en mai 2018)



**Jérôme
COUMET**

Maire du 13^e arr.
de Paris



**François
DAGNAUD**

Maire du 19^e arr.
de Paris



**Philippe
DALLIER**

Conseiller municipal
des Pavillons-sous-
Bois, Sénateur de la
Seine-Saint-Denis



**Stéphanie
DAUMIN**

Maire de Chevilly-Larue
**PRÉSIDENTE
DU GROUPE FRONT
DE GAUCHE ET
CITOYENS (jusqu'en
septembre)**



**Claire DE
CLERMONT-
TONNERRE**



**Jean-Baptiste
DE FROMENT**

Conseiller
de Paris



**Marie-Pierre
DE LA
GONTRIE**

Conseillère
de Paris



**Grégoire DE
LA RONCIÈRE**

Maire de
Sèvres



**Stéphane
DE PAOLI**

Maire de
Bobigny



**Marielle
DE SARNEZ**

Conseillère
de Paris



**Thierry
DEBARRY**

Adjoint au Maire
de Villecresnes



**Christian
DEMUYNCK**

Maire de
Neuilly-Plaisance



**Tony
DI MARTINO**

Maire de
Bagnolet



**Patrick
DONATH**

Maire de
Bourg-la-Reine



**Olivier
DOSNE**

Maire de
Joinville-le-Pont



**Patrick
DOUET**

Maire de
Bonneuil-sur-Marne



**Didier
DOUSSET**

Maire de
Plessis-Trévise



**Carole
DRAI**

Adjointe au Maire de
Saint-Maur-des-Fossés



**Julien
DUMAINE**

Conseiller municipal
d'Athis-Mons



**Corentin
DUPREY**

Conseiller municipal
de Saint-Denis



**Nathalie
FANFANT**

Conseillère
de Paris



**Jean-Paul
FAURE-
SOULET**

Maire de
La Queue-en-Brie



**Christian
FAUTRE**

Maire de Champigny-
Sur-Marne



**Yvan
FEMEL**

Maire de
Noisieu



**Léa
FILOCHE**

Conseillère
de Paris



**Michel
FOURCADE**

Maire de
Pierrefitte-sur-Seine



**Vincent
FRANCHI**

Adjoint à
la Maire de Puteaux



**J. Christophe
FROMANTIN**

Maire de
Neuilly-sur-Seine



**Afaf
GABELOTAUD**

Adjointe à la Maire
de Paris



**Stéphane
GATIGNON**

Maire de Sevran
(jusqu'en septembre
2018)



**Bernard
GAUDUCHEAU**

Maire de Vanves
**PRÉSIDENT DU
GROUPE UDI - UC
(jusqu'en avril 2018)**



**Jacques
GAUTIER**

Maire
de Garches



**Jean-Michel
GENESTIER**

Maire
du Raincy



**Sylvie
GERINTE**

Maire de
Marolles-en-Brie



**Jean-Jacques
GIANNESINI**

Conseiller
de Paris



**Hervé
GICQUEL**

Maire de
Charenton-le-Pont



**Christophe
GIRARD**

Adjoint à la Maire
de Paris



**Jérôme
GLEIZES**

Conseiller de Paris



**Didier
GONZALES**

Maire de
Villeneuve-Le-Roi



**Nicole
GOUETA**

Maire de
Colombes



**Philippe
GOUJON**

Maire du 15^e arr.
de Paris



**Emmanuel
GRÉGOIRE**

1^{er} Adjoint à
la Maire de Paris



**Éric
GRILLON**

Maire
d'Ablon-sur-Seine



**Didier
GUILLAUME**
Maire de
Choisy-le-Roi



**Jean-Jacques
GUILLET**
Maire
de Chaville



**François
HAAB**
Conseiller
de Paris



**Marie-Laure
HAREL**
Conseillère
de Paris



**Éric
HELARD**
Conseiller
de Paris



**Michel
HERBILLON**
Conseiller municipal
de Maisons-Alfort,
Député du Val-de-
Marne



**Frédéric
HOCQUARD**
Adjoint à la Maire
de Paris



**Thierry
HODENT**
Conseiller
de Paris



**Ivan
ITZKOVITCH**
Adjoint au Maire de
Rosny-sous-Bois
**PRÉSIDENT DU
GROUPE UDI - UC**



**Christine
JANODET**
Maire
d'Orly



**Patrick
JARRY**
Maire
de Nanterre



**Vincent
JEANBRUN**
Maire de
L'Hay-les-Roses



**Halima
JEMNI**
Conseillère
de Paris



**Bruno
JULLIARD**
Conseiller de Paris



**Carinne
JUSTE**
Maire de
Villetaneuse



**Philippe
JUVIN**
Maire de
La Garenne-Colombes



**Jérôme
KARKULOWSKI**
Adjoint au Maire
de Levallois



**Jean-Claude
KENNEDY**
Maire de
Vitry-sur-Seine



**Marie
KENNEDY**
Adjointe au Maire de
Champigny-sur-Marne



**Bertrand
KERN**
Maire
de Pantin



**Laurent
LAFON**
Maire
de Vincennes



**Jean-Christophe
LAGARDE**
Conseiller municipal
de Drancy, Député de
la Seine-Saint-Denis



**Nathalie
LALLIER**
Adjointe au maire
de Paray-Vieille-Poste



**Jean-François
LAMOUR**
Conseiller
de Paris



**Philippe
LAURENT**
Maire
de Sceaux



**Christine
LAVARDE**
Conseillère municipale
de Boulogne-
Billancourt, Sénatrice
des Hauts-de-Seine



**Franck
LE BOHELLEC**
Maire
de Villejuif



**François
LE CLEC'H**
Adjoint au Maire de
Rueil-Malmaison



**Françoise
LECOUFLE**
Maire de
Limeil-Brévannes



**Catherine
LECUYER**
Conseillère
de Paris



**Éric
LEJOINDRE**
Maire du 18^e arr.
de Paris



**Marie-Christine
LEMARDELEY**
Adjointe à
la Maire de Paris



**Marie-Pierre
LIMOGE**
Adjointe au maire
de Courbevoie



**Jacques
MAHÉAS**
Maire de
Neuilly-sur-Marne



**Hervé
MARSEILLE**
Conseiller municipal
de Meudon, Sénateur
des Hauts-de-Seine



**Brigitte
MARSIGNY**
Maire de
Noisy-le-Grand



**Jacques
JP MARTIN**
Maire de
Nogent-sur-Marne



**Pierre-Yves
MARTIN**
Maire de
Livry-Gargan



**Claire
MAYOLY-
FLORENTIN**
Adjointe au Maire
d'Asnières-sur-Seine



**Fadila
MEHAL**
Conseillère
de Paris



**Thierry
MEIGNEN**
Maire du
Blanc-Mesnil



**Jean-Loup
METTON**
Maire
de Montrouge



**Virginie
MICHEL-
PAULSEN**
Maire de Vaucluse



**Jean-Louis
MISSIKA**
Adjoint à la Maire
de Paris



**Philippe
MONGES**
Adjoint au Maire
de l'Île-Saint-Devis



**Joëlle
MOREL**
Conseillère
de Paris



**Georges
MOTHRON**
Maire
d'Argenteuil



**Gauthier
MOUGIN**
Adjoint au Maire de
Boulogne-Billancourt



**Rémi
MUZEAU**
Maire de
Clichy-la-Garenne



**Christophe
NAJDOVSKI**
Adjoint à la Maire
de Paris



Jean-Charles NÈGRE
Conseiller municipal
de Montreuil



Frédéric NICOLAS
Conseiller municipal
de Dugny



Jean-Marc NICOLLE
Maire du
Kremlin-Bicêtre



Pascal NOURY
Maire
de Morangis



Anne-Constance ONGHENA
Conseillère de Paris



Philippe PEMEZEC
Conseiller municipal
de Plessis-Robinson,
Sénateur des Hauts-
de-Seine



Mao PÉNINGOU
Conseiller de Paris



Gilles POUX
Maire de
La Courneuve



Raphaëlle PRIMET
Conseillère
de Paris



Robin REDA
Conseiller municipal
de Juvisy-sur-Orge,
Député de l'Essonne



Yves RÉVILLON
Maire de
Bois-Colombes



Laurent RUSSIER
Maire de
Saint-Denis



Gilles SAVRY
Adjoint au Maire
d'Argenteuil



Éric SCHLEGEL
Maire de
Gournay-sur-Marne



Jean-Pierre SCHOSTECK
Maire
de Châtillon



Marie-Christine SEGUI
Maire d'Ormeson-
sur-Marne



Jean-Yves SÉNANT
Maire
d'Antony



Sylvie SIMON-DECK
Adjointe au Maire
de Créteil



Jean-Pierre SPILBAUER
Maire de
Bry-sur-Marne



Dominique STOPPA-LYONNET
Conseillère
de Paris



Anne TACHÈNE
Conseillère
de Paris



Azzedine TAÏBI
Maire
de Stains



Michel TEULET
Maire
de Gagny



Sylvine THOMASSIN
Maire
de Bondy



Yves THOREAU
Adjoint au Maire de
Mandres-les-Roses



Patricia TORDJMAN
Maire
de Gentilly



Ludovic TORO
Maire
de Coubron



Georges URLACHER
Maire de
Périgny-sur-Yerres



Martine VALLETON
Maire
de Villepinte



Corinne VALLS
Maire
de Romainville



Sophie VALLY
Adjointe à la Maire
d'Aubervilliers



Laurent VASTEL
Maire de
Fontenay-aux-Roses



François VAUGLIN
Maire du 11^e arr.
de Paris



Pauline VÉRON
Adjointe à la Maire
de Paris



Dominique VERSINI
Adjointe à la Maire
de Paris



Alexandre VESPERINI
Conseiller
de Paris



Jean-Marie VILAIN
Maire de
Viry-Châtillon



Jean-François VOGUET
Conseiller municipal
de Fontenay-sous-Bois

Au total **209**
conseillers
métropolitains

COMMISSIONS THÉMATIQUES



Commission finances

La Commission des finances, présidée par Gilles CARREZ, Député du Val de Marne et Conseiller métropolitain, travaille en collaboration avec Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Vice-Président aux Finances et Denis BADRE, Conseiller métropolitain délégué au Budget.

La Commission des finances s'est réunie six fois, au cours de l'année 2018. Elle a travaillé à un approfondissement de l'analyse des situations financières locales, afin d'instaurer dans les mécanismes d'attribution des subventions, une démarche de solidarité. Ainsi, la Commission a développé un observatoire financier, qui s'est décliné en indice synthétique, composé du potentiel financier, du revenu par habitant et des bases de fiscalité, permettant de qualifier la santé financière des communes et par extension des Etablissements Publics Territoriaux (EPT). Cet indice est utilisé pour moduler l'attribution des subventions au titre du fonds d'investissement métropolitain (FIM), afin d'apporter une aide plus conséquente aux communes du périmètre disposant des situations financières les moins robustes.

Les élus ont également travaillé à l'analyse de la dynamique de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) constatant pour l'année 2018 une baisse de cette ressource fiscale et une dynamique corrélée à l'évolution de la conjoncture économique, avec un décalage de 2 ans. Compte-tenu de la contraction des recettes fiscales en 2018, aucun reversement de

dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT) n'a été effectué.

La Commission a également suivi les travaux de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), qui a en effet arrêté la valorisation des charges transférées au titre des compétences devenues métropolitaines à hauteur de 5,2 M€. Cette valorisation a ensuite été adoptée par 92% des communes ayant soumis le rapport à leur Conseil municipal, représentant 94% de la population métropolitaine.



Commission projet métropolitain

Présidée par Jacques JP MARTIN, Maire de Nogent-sur-Marne, Conseiller métropolitain, la Commission Projet métropolitain, élargie à l'ensemble des Commissions, a piloté en 2018, les travaux d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain, avec l'appui du Comité de pilotage du SCoT, présidé par Ivan ITZKOVITCH, adjoint au maire de Rosny-sous-Bois, Conseiller métropolitain. Le PADD qui, selon les dispositions du code de l'urbanisme, tient lieu de projet métropolitain, fixe, sur la base d'une vision partagée par

les communes membres de la Métropole, les objectifs des politiques d'aménagement et de développement durables métropolitaines. En 2018, 8 séances de travail ont permis d'avancer sur l'ensemble des thématiques du SCoT, dans un objectif global de mise en cohérence des orientations majeures de toutes les politiques à venir. Et 2 séances de restitution des travaux et de synthèse ont eu lieu le 4 juillet (première version de plan détaillé du PADD), et le 10 octobre (présentation d'une V0 du projet de PADD). Le Projet métropolitain traduit la vision partagée de l'avenir du territoire et doit permettre à la Métropole de s'affirmer en tant que « métropole monde ». Le document est construit autour de 2 choix fondateurs et transversaux, le rayonnement, l'attractivité et la qualité de vie des habitants, ainsi que la transition écologique. Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, un débat a eu lieu en Conseil Métropolitain, le 12 novembre 2018, sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT métropolitain, à l'appui duquel était soumis le document, produit par la commission Projet métropolitain.



Commission développement économique et attractivité

Présidée par Sylvine THOMASSIN, Maire de Bondy et Conseillère métropolitaine, la Commission développement économique et attractivité compte 32 membres.

En 2018, elle s'est réunie à 6 reprises et a donné un avis favorable aux délibérations qui lui ont été présentées, lesquelles portaient sur des sujets aussi divers que :

- La convention attributive de subvention pour le développement et l'animation d'une plateforme collaborative de l'économie circulaire ;
- Le règlement de l'appel à manifestation d'intérêt « Centres-villes vivants » et le projet de délibération afférent ;
- Le Fonds d'Intervention Métropolitain pour l'Artisanat, le Commerce et les Services (FIMACS) ;
- L'adoption du pacte pour une logistique métropolitaine ;
- La délimitation de la Plaine de l'Ourcq en tant que zone touristique ;
- L'entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (SETE) ;
- L'apport ou le renouvellement de subventions à des agences de développement économique partenaires comme « Paris Europlace » ou des événements à rayonnement international tel que le « Festival MegaCities Shortdocs » ;
- Les demandes de dérogation aux règles du repos dominical pour les communes du territoire métropolitain.

Dans le cadre des politiques conduites par la Métropole du Grand Paris, la Commission a auditionné des acteurs de la place financière tel qu'Arnaud de BRESSON, Délégué Général de Paris EUROPLACE, sur la place financière de Paris à l'heure du Brexit.

Les réunions de la commission ont également été l'occasion de présenter à ses membres, les actions menées par la Métropole dans le domaine du développement économique.

COMMISSIONS THÉMATIQUES



Commission développement durable et environnement

La Commission développement durable et environnement, présidée par Robin REDA, Député de l'Essonne et Conseiller métropolitain, a pour mission principale l'examen et l'émission d'avis préalables sur les actes présentés dans les instances de la Métropole du Grand Paris. Au-delà de ce rôle, elle constitue un espace de dialogue indispensable entre les élus qui permet d'élaborer des politiques publiques concrètes et consensuelles.

En 2018, comme en 2017, la Commission a été le support de l'organisation des comités de pilotage du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), qui, outre ses membres, réunit les Vice-Présidents des établissements publics territoriaux en charge de l'environnement. Ainsi, cinq réunions ont permis d'échanger, de débattre et de coconstruire le premier document de planification métropolitain, adopté lors du Conseil métropolitain du 12 novembre 2018.

En parallèle, les élus membres de la Commission ont examiné plus de 40 rapports dans le cadre des compétences opérationnelles de la Métropole en matière d'environnement et de cadre de vie. Par exemple, ont été examinés par la Commission, les rapports portant sur la Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine et le dispositif « Métropole roule propre ! », l'avis sur le plan climat de Paris, l'organisation des Rencontres agricoles du Grand Paris, l'approbation des cartes stratégiques du bruit et des conventions de financement de murs anti-bruit, le financement du projet de La Bassée ou de

réouverture de rus, le concours des miels, le développement de Vélib' Métropole, le soutien à la rénovation des logements par les ALEC, la baignade en Seine et en Marne, etc.



Commission habitat

La Commission habitat-logement, présidée par Patrick JARRY, Conseiller métropolitain, s'est réunie à 6 reprises, en 2018, en présence notamment des membres du Bureau métropolitain, délégués à la politique de l'habitat : Christian DUPUY, Conseiller délégué à la Politique du Logement, Olivier KLEIN, Vice-Président délégué à l'Habitat et à la Mixité, Denis CAHENZLI, Vice-Président délégué à l'Amélioration du parc immobilier bâti, à la Réhabilitation et à la Résorption de l'habitat insalubre et Michel LEPRÊTRE, Vice-Président délégué au suivi des Politiques territoriales de l'habitat.

En association avec les communes et les EPT, ainsi qu'avec les acteurs de l'hébergement, la Commission a poursuivi les travaux d'élaboration du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH), initiés en 2017. Ce travail a permis d'aboutir, le 28 juin 2018, à un vote historique arrêtant le premier projet de PMHH, composé d'un diagnostic, d'orientations et d'un programme d'actions, qui constitue un point de départ pour une période de concertation avec les communes et les EPT, d'ici au deuxième arrêt. Les travaux de la Commission ont également

permis d'aboutir à une définition de l'intérêt métropolitain en matière d'amélioration du parc immobilier bâti et de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre, adoptée par délibération lors du Conseil métropolitain du 7 décembre 2018. L'intérêt métropolitain, défini dans ce domaine, concerne des actions et opérations qui seront développées à partir de 2019, en faveur du parc privé immobilier. Ont ainsi été définies, comme étant d'intérêt métropolitain, la maîtrise d'ouvrage d'Opérations de Requalification de Copropriétés dégradées d'intérêt métropolitain (ORCOD IM) et de Résorption de l'Habitat Insalubre d'intérêt métropolitain (RHI IM), l'appui technique aux communes et aux EPT via une équipe « ressource » dédiée, le soutien financier des futurs plans de sauvegarde et dispositifs de Veille et d'Observation en Copropriété (VOC), l'engagement de la Métropole dans la gouvernance d'opérateurs spécialisés dans la lutte contre l'habitat indigne, la mise en place d'un guichet unique à destination du grand public pour favoriser la lisibilité des dispositifs et aides existants en matière d'amélioration de l'habitat privé, ainsi que le relais par la Métropole des intérêts conjoints des communes et des EPT auprès de ses partenaires et notamment de l'Etat.



Commission aménagement numérique, nouvelles technologies, recherche et développement :

La Commission Aménagement numérique, innovation, nouvelles technologies, recherche et développement, présidée par Anne TACHENE, Conseillère métropolitaine, a accompagné l'élaboration du Schéma Métropolitain d'Aménagement

Numérique (SMAN). Elle a notamment enrichi le diagnostic en matière d'infrastructures, de services et d'usages numériques. A la suite de ces travaux, ce diagnostic a été approuvé lors du Conseil métropolitain du 28 juin 2018, ce qui a permis de lancer une démarche collaborative, en ligne et en présentiel, pour coconstruire les actions à inscrire dans le SMAN.



Commission aménagement du territoire métropolitain

Présidée depuis le 19 mars 2018 par Philippe MONGES, Adjoint au maire de L'Ile-Saint-Denis, Conseiller métropolitain, la Commission aménagement s'est réunie 4 fois en 2018.

Outre l'examen des points inscrits à l'ordre du jour des différents Conseils Métropolitains, elle s'est investie sur plusieurs sujets :

- Le suivi de la procédure du SCoT métropolitain et en particulier les travaux sur la construction du PADD, en lien avec les travaux de la Commission Projet Métropolitain ;
- Les conséquences de la définition de l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement, et notamment les modalités de transfert et de création des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain telles la ZAC des Docks à Saint Ouen et l'opération d'opération d'intérêt métropolitain (OIM) de Villeneuve la Garenne ;
- Le suivi des procédures relatives au Centre Aquatique Olympique (CAO) et à la Zac Plaine Saulnier.

ASSEMBLÉE DES MAIRES



Assemblée du 5 avril 2018

Organisée par l'article L5219-7 du code général des collectivités territoriales et déclinée à l'article 28 du règlement intérieur de la Métropole, l'Assemblée des maires est une instance consultative qui a notamment vocation à débattre du programme d'actions de la Métropole. Elle comprend l'ensemble des 131 maires des communes membres de la Métropole du Grand Paris, et a vocation à se réunir au moins une fois par an.

Dans le cadre de l'élaboration des différents documents programmatiques de la Métropole du Grand Paris, en accord avec le Bureau, le Président réunit régulièrement cette instance, afin de préparer ensemble et dans les meilleures conditions, les grandes étapes de la planification stratégique métropolitaine.

En 2018, l'Assemblée des maires s'est réunie à 4 reprises :

5 avril 2018 :

- Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) : présentation du diagnostic, des premières orientations, et du calendrier de travail pour l'année 2018.
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : présentation du dispositif de concertation et de coproduction, et du calendrier de travail pour l'année 2018.

25 juin 2018 :

- Premier arrêt du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH).
- Point d'information sur le pacte pour la logistique métropolitaine.
- Point d'information sur la préparation de la mise en place d'une Zone de Circulation à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine.

22 octobre 2018 :

- Point d'étape sur le projet de Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine.
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

11 décembre 2018 :

- Présentation du rapport « Du Grand Paris à Paris en grand », en présence de Roland CASTRO, architecte chargé d'une mission de réflexion sur le Grand Paris, par le président de la République.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Instance consultative créée par la loi NOTRe, le Conseil de Développement (CODEV) de la Métropole du Grand Paris a été installé le 21 mars 2017 par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Présidé par Méka BRUNEL, Directrice générale de GECINA, le Conseil de Développement remplit une fonction consultative concernant les principales orientations de la Métropole. Il est saisi par le Président de la Métropole du Grand Paris pour émettre un avis, ou s'auto-saisit de toute question relevant des compétences de la Métropole.

Les avis rendus en 2018 :

– **« Quels centres-villes et quelles centralités pour demain ? »**

Le CODEV y formule plusieurs préconisations sur les sujets suivants : mixité socio-spatiale, mixité fonctionnelle, évolutivité des espaces et des usages, mobilité urbaine pour tous, nature en ville et cadre de vie, démocratie locale.

– **Avis sur le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM)**

À la suite de son premier avis sur le projet de PCAEM, le CODEV formule

ici des propositions et préconisations concernant : le rôle de la Métropole sur les thématiques climat/air/énergie, l'accompagnement de la mobilisation de tous les acteurs dans le secteur de la mobilité et du bâtiment, la planification métropolitaine, etc.

– **Contribution sur les centres-villes : « Pour des centres-villes d'intelligence(s), une Métropole du lien. »**

Fruit d'une auto-saisine, cette contribution approfondit la notion de centres-villes d'intelligences, propose une analyse comparative de différentes initiatives, et propose 9 pistes de réflexions pour accompagner leur développement.

Pour nourrir les réflexions de ses membres, le Conseil de Développement a mis en place 3 conférences en 2018 :

– Une conférence de Marc AUGÉ - ethnologue, anthropologue et romancier sur les lieux métropolitains ;

– Une conférence de Valérie ISSARNY Directrice de recherche à l'institut national de recherche en sciences du numérique sur les villes intelligentes ;

– Une conférence de Jean JOUZEL climatologue et glaciologue, ancien Vice-Président du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) – relative au dernier rapport du GIEC sur le réchauffement climatique.

Ces conférences ont permis de produire 2 MOOC (cours d'enseignement diffusés sur Internet), l'un sur les lieux métropolitains et l'autre sur les villes intelligentes. Ils sont consultables sur le site internet de la Métropole du Grand Paris :

www.metropolegrandparis.fr



De g. à d.

Patrick OLLIER, Méka BRUNEL et Philippe LAURENT, représentant permanent du Bureau auprès du CODEV.

INSTANCES DE COOPÉRATION

La Conférence des présidents des territoires

Dans un objectif de faire projet commun, la conférence des présidents des territoires est une instance de coordination et d'harmonisation réunissant le Président de la Métropole, la Maire de Paris et les 11 Présidents des territoires qui composent la Métropole. **Cette conférence constitue un lieu d'échanges et de dialogue.** Elle permet notamment d'associer les territoires à l'élaboration des documents stratégiques métropolitains, et de définir les modalités d'exercice des compétences, selon le principe de subsidiarité, entre la Métropole et les territoires.

La Conférence des présidents des EPCI Limitrophes

Afin de **limiter les effets de seuil et de répondre aux défis de l'aménagement des grands territoires périurbains**, la Métropole du Grand Paris souhaite travailler en collaboration avec tous ses territoires limitrophes. Le Président de la Métropole peut conclure des contrats de coopération métropolitaine avec chacun d'entre eux.

La conférence des présidents des services publics urbains du Grand Paris

La Métropole travaille en partenariat avec les services publics urbains du Grand Paris, notamment sur **la maîtrise de l'énergie, l'amélioration de la qualité de l'air, l'économie circulaire, l'insertion des grands**

équipements métropolitains en zone dense ou l'adaptation au changement climatique. Cette conférence réunit le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF), le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères de la région parisienne (SYCTOM) et l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, ainsi qu'un représentant de la Ville de Paris.

ACTIONS

Une métropole nécessaire



DU 13 AU 16 MARS

MIPIM

Pour sa deuxième participation, la Métropole du Grand Paris a enregistré une affluence record avec l'annonce de la 2^{ème} édition d'Inventons la Métropole du Grand Paris.



4 AVRIL

1^È JOURNÉE DES EXPLORATEURS DU NUMÉRIQUE

Des agents issus de collectivités métropolitaines pensent collectivement les enjeux du numérique et s'entraident dans la réalisation de leurs projets.

9 AVRIL

CONFÉRENCE « CONSTRUISONS ENSEMBLE LE GRAND PARIS 2°C »

Cette conférence a lancé la démarche #GrandParis2degrés qui se conçoit comme une COP21 à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.



**DU 15 MAI AU 1^{ER} JUILLET
BUS DU SCOT**

Dans le cadre de la concertation, le bus a circulé dans 34 communes, accumulant plus de 150 heures d'échanges et de dialogue avec les métropolitains.

DU 24 AU 26 MAI

VIVATECH

Pour sa deuxième participation à ce rendez-vous mondial de l'innovation et de l'économie numérique, la Métropole, partenaire du « City Hub », a accueilli plus de 130 start-up nationales et internationales.



28 JUIN

1^È ARRÊT DU PMHH

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris a voté la première version de son Plan

Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement, premier document de planification de ces politiques, élaboré à l'échelle de 131 communes et 7,2 millions d'habitants.



10 SEPTEMBRE

PACTE LOGISTIQUE

Près de 50 partenaires se sont réunis, pour la signature de ce Pacte qui doit contribuer à l'émergence d'une métropole innovante et résiliente.



DU 4 AU 5 OCTOBRE

GRAND PARIS CIRCULAIRE

Plus de 500 participants étaient présents à cette deuxième édition qui a permis d'aborder les thématiques du BTP et de l'écologie industrielle territoriale.



10 OCTOBRE

1^È CONFÉRENCE DES RENCONTRES AGRICOLES

Avec près de 200 personnes, cette conférence a inauguré le cycle des 8 conférences, 2 transhumances et 12 ateliers et balades, organisés sur une durée d'un an.



16 OCTOBRE

FINALISTES IMGP2

Le 18 octobre, après une période de 3 semaines de jurys, la Métropole a dévoilé les 85 candidats finalistes de l'appel à projets.



12 NOVEMBRE

LANCEMENT DE LA ZFE

Pour une meilleure qualité de l'air, le Conseil métropolitain a adopté la mise en place de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine dans 79 communes à l'intérieur de l'A86.

28 NOVEMBRE

3^È CONCOURS DES MIELS

Cet événement annuel permet de promouvoir l'enjeu de la biodiversité et de sensibiliser les habitants à la question de la pollinisation des insectes en milieu urbain.

INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS - Édition 2

Le plus grand appel à projets d'architecture et d'urbanisme d'Europe
s'est renouvelé en 2018 avec le lancement de la 2^e édition,
tandis que la 1^e édition continue à porter ses fruits.

Projets immobiliers, bâtiments tertiaires, zones de loisirs, espaces verts, sites sportifs, lieux culturels... Les lauréats de l'appel à projets «*Inventons la Métropole du Grand Paris*» vont dessiner la Métropole de demain.

Cette consultation a permis aux communes de la Métropole d'identifier et de sélectionner les meilleurs projets pour leurs terrains, car l'innovation réside dans la capacité des candidats à s'adapter aux caractéristiques du périmètre métropolitain. Certains composent avec de fortes

contraintes sur des sites en renouvellement urbain, d'autres répondent aux attentes des habitants avec des installations culturelles et sportives, et la création d'espaces verts est au cœur de chaque projet. Les équipes candidates, composées d'architectes, de promoteurs, d'investisseurs, d'utilisateurs, de start-up, de chercheurs, d'associations ou de PME, ont proposé des projets urbains ou de construction, adaptés à ces terrains.

Le succès de cette démarche, permise par la mobilisation sans précédent des maires métropolitains, des opérateurs

privés, des investisseurs et des concepteurs démontre que la Métropole du Grand Paris est un pilier du rayonnement et de l'attractivité du pays.

Édition 2

L'année 2018 aura principalement été marquée par le lancement de la 2^e édition d'*Inventons la Métropole du Grand Paris*, le 15 mars, lors du Marché International de l'Immobilier d'entreprise (MIPI). Plus de 500 personnes étaient réunies lors d'une



Près de 900 personnes
sont venues assister
à la révélation
des finalistes.



Cérémonie d'annonce
des finalistes,
le 16 octobre 2019.

conférence, animée par Patrick POIVRE D'ARVOR. Cet événement a permis à Patrick OLLIER, Président de la Métropole et Valérie MAYER-BLIMONT, Conseillère métropolitaine déléguée à « Inventons la Métropole du Grand Paris », de dévoiler publiquement, pour la première fois, les 27 sites de la consultation.

En mai 2018, lorsque les équipes candidates ont pu s'inscrire, ce ne sont pas moins de 220 candidatures qui ont été déposées, soit une moyenne d'environ 8 dossiers par site.

Le 18 octobre, après une période de 3 semaines de jurys, la Métropole a ainsi pu dévoiler les 85 candidats finalistes, admis à déposer une offre en phase finale. Cette annonce a eu lieu au centre événementiel de Courbevoie, en présence de 900 personnes.

Les 27 lauréats seront finalement dévoilés au mois de juin 2019.

Édition 1

La première édition, lancée en 2016, a généré une mobilisation exceptionnelle. Pour évaluer le fruit de son action, une mission de suivi a été lancée, en 2018, sur l'état d'avancement opérationnel des 54 opérations engagées. Cette mission est égale-

ment l'opportunité pour la Métropole de proposer un appui technique, juridique et/ou politique à l'ensemble des communes concernées, afin de faciliter l'émergence et la concrétisation des projets. Les résultats de cette mission de suivi seront communiqués dans le courant de l'année 2019.

ÉDITION 2

27 SITES

21 COMMUNES
PARTICIPANTES

220 CANDIDATS
EN GROUPEMENTS

85 CANDIDATS
FINALISTES

ÉDITION 1

51 PROJETS LAURÉATS

50 000 EMPLOIS CRÉÉS

7,2 MILLIARDS D'EUROS
D'INVESTISSEMENTS
PRIVÉS

13 HA DE NATURE
EN VILLE SUPPLÉMENTAIRES

PROJET OLYMPIQUE

La Métropole est au rendez-vous des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ! L'année 2018 a été charnière pour le travail de maîtrise d'ouvrage dont elle est responsable.



Représentation hypothétique du futur CAO

La Métropole du Grand Paris est maître d'ouvrage du seul équipement pérenne qui sera construit pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 : le Centre Aquatique Olympique (CAO) à Saint-Denis et son franchissement piéton au-dessus de l'A1. Elle est également maître d'ouvrage de la ZAC Plaine Saulnier.

En 2018, un travail d'envergure a été réalisé, grâce à l'appui de Laurent RIVOIRE, Maire de Noisy-le-Sec, Vice-Président délégué au Développement sportif.

Le travail mené tout au long de l'année a permis de **mettre en place une méthodologie de travail fortement partenariale**, associant l'ensemble des partenaires à toutes les étapes du projet : la SOLIDEO, Paris 2024, l'Etat, Plaine Commune, la Ville de Saint-Denis, la Ville de Paris, le Département de la Seine-Saint-Denis, la Région, la Fédération Française de Natation (FFN), la Direction des Routes Ile-de-France (DIRIF), etc.

Ce travail collaboratif a permis d'avancer sur plusieurs domaines. **L'ensemble**

des études programmatiques du CAO et du franchissement ont été déclinées selon les 5 programmes versés au dossier de consultation.

La procédure de consultation de type concessif a été engagée pour le projet du CAO et du franchissement, permettant de retenir trois équipes candidates de qualité et de transmettre un dossier de consultation (DCE) robuste, à la hauteur des enjeux du projet (ambitions, coûts, délais).

Des protocoles d'accords amiables ont été élaborés relativement aux négociations foncières:

l'acte de cession du terrain de la Ville de Paris sera signé en avril 2019 et le protocole d'accords amiables avec ENGIE sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain du 11 avril 2019.

Les études pré-opérationnelles liées à la ZAC Plaine Saulnier ont été poursuivies et l'ensemble des procédures de la ZAC et du CAO ont été engagées:

- Études urbaines et de faisabilité, incluant la stratégie environnementale;
- Études de diagnostic dépollution et déconstruction;

- Élaboration de l'étude d'impact commune au CAO et à la ZAC ainsi que du projet de dossier de création de ZAC, transmis à l'Autorité environnementale (CGEDD) en février 2019;

- Préparation du dossier de DUP valant mise en compatibilité du PLU qui sera déposé au Préfet en mai 2019.

Enfin, les habitants et usagers du territoire ont été associés, avec la tenue des concertations publiques de la ZAC Plaine Saulnier, les 10 juillet et 2 octobre 2018, et du CAO-franchissement, les 5 novembre 2018 et 14 janvier 2019.

Pour la ZAC :
En phase héritage
constructibilités
prévisionnelles :

240 000
M² AU TOTAL

160 000
M² DE BUREAUX,
COMMERCES ET
ACTIVITÉS
DE SERVICE

40 000
M² D'HABITATION,
SOIT ENVIRON

500
LOGEMENTS

5 000
M² D'ÉQUIPEMENTS
D'INTÉRÊT COLLECTIF
ET SERVICES PUBLICS

Représentation
du futur quartier
de la ZAC Plaine
Saulnier



Guichet unique CHOOSE PARIS REGION / WELCOME TO GREATER PARIS

Le guichet unique - *Choose Paris Region, Welcome to Greater Paris* - a été lancé par le gouvernement en 2016, pour attirer les entreprises vers la place financière de Paris, à la suite du *Brexit*.



Le Guichet unique a pour but d'attirer les entreprises vers la place financière de Paris



En 2018 :

50 DOSSIERS TRAITÉS

10 IMPLANTATIONS
D'ENTREPRISES
EN RÉGION PARISIENNE

260 EMPLOIS CRÉÉS

Depuis la création
du Guichet unique :

141 DOSSIERS TRAITÉS

La décision des électeurs britanniques, en juin 2016, de quitter l'Union Européenne conduit les grandes entreprises internationales, notamment du secteur financier, à relocaliser certaines de leurs activités, dans l'Union Européenne à 27.

Le guichet unique réunit six acteurs institutionnels : Business France, l'agence de développement économique de la région Île-de-France « Paris Région Entreprises » (PRE), la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris Île-de-France, la Ville de Paris, l'agence de développement économique et d'innovation « Paris & Co » et la Métropole du Grand Paris. La cellule a pour objet de favoriser et accompagner l'implantation des entreprises.

En 2018, le Guichet Unique a traité 50 dossiers, dont 10 ont été suivis d'une implantation de l'entreprise en région parisienne. Cela représente 260 emplois directs dans la Métropole. En tout, 141 dossiers ont été traités depuis la création du Guichet, avec un taux de transformation de 24%.

En janvier 2018, le Guichet Unique a été saisi par la Direction Générale du Trésor pour assurer l'accompagnement individuel des familles de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE). Outre ce suivi au cas par cas, les conseillers ont organisé une série d'événements sur l'année 2018 : le déplacement des conseillers à Londres pour y rencontrer les salariés ;

l'organisation d'un "tours-découverte" en région parisienne ; l'organisation de rencontres informelles avec différents partenaires ; et le lancement d'un intranet informatif pour les membres de l'ABE.

Enfin, la Métropole a participé activement au comité de pilotage Paris Europlace, de la campagne de communication post-Brexit, à laquelle elle a apporté son soutien financier.

Ces chiffres reflètent l'attractivité de la Métropole du Grand Paris dans la compétition qui l'oppose aux différentes capitales européennes pour attirer ces milliers d'emplois directs potentiels.

SALONS

Les salons représentent un temps d'échange et de rencontres, qui permet de mettre en valeur nos actions, nos innovations et d'enrichir nos projets. C'est pourquoi la Métropole est présente chaque année sur divers salons en lien avec ses compétences.

Le Marché International Annuel des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM)

Le MIPIM s'est tenu du 13 au 16 mars 2018, à Cannes. La Métropole du Grand Paris, pour sa deuxième participation, a enregistré une affluence record : visiteurs, investisseurs, aménageurs, architectes, promoteurs, ou encore élus des collectivités et représentants d'autres métropoles étrangères se sont succédés sur son stand. A cette occasion, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a lancé la 2^e édition d'« Inventons la Métropole du Grand Paris » (IMGP2). Les sites candidats ont été dévoilés lors d'une grande conférence, animée par Patrick POIVRE D'ARVOR, devant plus de 900 personnes. D'autres conférences ont également été proposées sur les thèmes suivants : énergies et mobilités ; immobilier et innovation environnementale ; jeux olympiques et paralympiques de 2024.



Lancement d'IMGP2 au MIPIM en présence de 900 personnes

stand de la Métropole. Le stand métropolitain a également mis à l'honneur les communes et les établissements publics territoriaux (EPT) qui la composent. Il a été animé par un riche programme de conférences et de rencontres.

universités, spécialisé dans le contrôle intelligent de systèmes complexes a exposé les défis que devront relever les métropoles du monde au 21^{ème} siècle.

Le salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI)

La Métropole du Grand Paris était présente au SIMI les 5, 6 et 7 décembre 2018. Ce rendez-vous incontournable de l'immobilier d'entreprise a été l'occasion de donner de la visibilité à une vingtaine de start-up, en leur permettant de « pitcher » sur le

Viva Technology

Les 24, 25 et 26 mai 2018. Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Daniel-Georges COURTOIS, Vice-Président délégué au Numérique et à la Métropole Intelligente, Anne TACHENE, Présidente de la Commission Numérique et Valérie MAYER-BLIMONT, Conseillère métropolitaine, ont accueilli le Président de la République lors de sa visite inaugurale. Pour sa deuxième participation à ce rendez-vous mondial de l'innovation et de l'économie numérique, la Métropole, partenaire du « City Hub », a accueilli plus de 130 start-up nationales et internationales, pour des challenges de présentation. Dans ce cadre, Carlos MORENO, scientifique franco-colombien, professeur des

Le Salon de l'Association des Maires de l'Ile-de-France (AMIF)

Du 10 au 12 avril 2018, la Métropole était au salon de l'Association des Maires de l'Ile-de-France (AMIF) pour sa 2^e participation.

Le stand, inauguré par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et Daniel-Georges COURTOIS, Vice-Président délégué au Numérique et à la Métropole Intelligente, a permis de mettre en valeur des start-up métropolitaines. Ces dernières ont pu venir présenter leur activité sur les thématiques suivantes : relation citoyenne ; dynamique commerciale ; éducation ; outils de prospective ; mobilités et logistique urbaine.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Métropole du Grand Paris a choisi de faire de l'économie circulaire un axe majeur de son développement économique, afin de contribuer à l'émergence d'une métropole innovante et résiliente.

Sous l'égide de Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil, Vice-Président délégué à l'Economie circulaire, à l'Economie collaborative et à l'Economie sociale et solidaire, de nombreuses actions ont été mises en place en 2018.

Le groupe de travail permanent de l'économie circulaire (GT EC), composé d'élus et de praticiens, réfléchit à la stratégie et au plan d'actions de la Métropole. En 2018, sept réunions de travail ont été organisées sur les thématiques du métabolisme urbain, de l'aménagement territorial, du BTP et du numérique. Les participants ont notamment pu visiter l'éco-quartier du Fort d'Issy-Les-Moulineaux, une station de recyclage de déchets du BTP à Emerainville (YPREMA), un projet immobilier de déconstruction sélective et de recyclage de déchets avec incorporation des nouveaux produits *in situ* à Bagneux (Bouygues Immobilier) et la Maison des Canaux à Paris.

Le réseau métropolitain de l'économie circulaire, le « G142 » a pour objectif de réunir un élu et un référent technique pour chacune des 131 communes et chacun des 11 établissements publics territoriaux (EPT) de la Métropole, afin de développer une culture commune. En 2018, il s'est réuni pour échanger sur les actions en termes d'économie circulaire et de développement économique.

Pour enrichir sa réflexion, la Métropole du Grand Paris s'est entourée d'experts de l'économie circulaire à travers des partenariats avec l'Institut National de l'Economie Circulaire, Orée et Circolab.

L'année 2018 a été marquée par le lancement de la plateforme numérique collaborative grandpariscirculaire.org, outil essentiel pour la mise en réseau, le partage de bonnes pratiques et la diffusion des connaissances en matière d'économie circulaire. Fin 2018, plus de 200 acteurs s'étaient inscrits et avaient publié une cinquantaine d'initiatives.

Cette plateforme numérique collaborative a été lancée lors de **l'évènement métropolitain Grand Paris Circulaire**. Plus de 500 participants étaient présents à cette deuxième édition, organisée par la Métropole, au Beffroi de Montrouge, qui a permis d'aborder, au cours de deux journées, les thématiques du BTP et de l'écologie industrielle territoriale. L'évènement fut un lieu d'échanges et de rencontres avec le village des exposants qui a permis à certains acteurs du territoire d'exposer leurs activités exemplaires.

Le temps du passage à l'action

La Métropole souhaite maintenant amplifier son action pour accélérer la transition vers l'économie circulaire. Ce sont **10 actions structurantes** qui ont été présentées au Conseil métropolitain. L'expérimentation avec une trentaine de collectivités et d'acteurs économiques d'un programme « Achats et économie circulaire », lancé fin 2018, les réflexions pour le lancement d'une étude de métabolisme urbain; l'élaboration d'un plan métropolitain des plateformes territoriales de l'économie circulaire, et la contribution à la création d'une Chaire de recherche internationale « économie circulaire et métabolisme urbain » sont autant d'actions qui permettront un Grand Paris résolument circulaire.



Grand Paris Circulaire 2018

LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

Axe majeur de l'action métropolitaine, la logistique urbaine doit contribuer à l'émergence d'une métropole innovante et résiliente.



Signataires du Pacte pour une logistique métropolitaine, le 10 septembre 2018.

Le «**Pacte pour une logistique métropolitaine**» a été adopté à l'unanimité par le Conseil métropolitain de juin 2018, sur la proposition du groupe de travail dédié à cette thématique. Ce dernier comptait plus de 40 participants aux côtés de Patrick OLLIER, dont Patrick BRAOUEZEC, Vice-Président aux Relations avec les EPCI de grande couronne, à la Coopération entre les Territoires et à la Logistique Métropolitaine, et les Conseillers métropolitains Jean-Michel GENESTIER et Jean-Bernard BROS.

Le document est organisé autour de **4 axes principaux** :

- Optimiser les flux et les livraisons ;
- Favoriser la transition des flottes vers des véhicules à faibles émissions et silencieux ;
- Valoriser l'intégration des fonctions logistiques dans l'urbanisme et les projets d'aménagement ;
- Le consomm'acteur, un maillon facilitateur de la chaîne logistique.

Près de **50 partenaires** se sont réunis, le 10 septembre 2018, pour la signature du Pacte, dans les locaux de la

Métropole du Grand Paris. Trois mesures prioritaires ont été lancées par la suite :

Réaliser l'harmonisation des règlements de voirie et de livraison dans la Métropole

Le comité opérationnel, animé par Jean-Michel GENESTIER, conseiller métropolitain, réunit des collectivités locales, des transporteurs et leurs fédérations, pour proposer des pratiques harmonisées, à tester dans de futures zones d'expérimentation. Les communes pourront utiliser un même critère de gabarit, des horaires et une durée de livraison communes dans leurs arrêtés municipaux, facilitant la lisibilité de leur réglementation pour les transporteurs.

Contribuer au développement du transport fluvial et à l'amélioration des conditions d'accès

Co-piloté par HAROPA Ports de Paris et Voies Navigables de France, ce comité opérationnel traite diverses thématiques : l'accessibilité à la voie d'eau, la mixité des usages, l'organisation du secteur

LA LOGISTIQUE C'EST...

4,4 MILLIONS DE MOUVEMENTS DE MARCHANDISES CHAQUE SEMAINE EN ÎLE-DE-FRANCE DONT

62% SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS

200 MILLIONS DE TONNES DE MARCHANDISES TRANSPORTÉES CHAQUE ANNÉE EN ÎLE-DE-FRANCE

90 % DU TONNAGE DE CES MARCHANDISES EST TRANSPORTÉ PAR ROUTE

400 000 EMPLOIS SALARIÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

fluvial, l'aménagement territorial, la compétitivité et la réglementation.

Déployer des bornes de recharge électrique et des stations d'avitaillement pour GNV, BIOGNV, HYDROGENE

Piloté par le SIGEIF, ce comité opérationnel doit permettre de synthétiser les études et les travaux en cours sur les déploiements de stations et de bornes, d'identifier les espaces mutables et adaptés pour les fonctions d'avitaillement et les bornes (foncier public et privé) et enfin d'alimenter le futur Schéma directeur énergétique métropolitain.

PROGRAMME « CENTRES-VILLES VIVANTS »

Consciente de l'enjeu de la revitalisation des centres-villes pour le développement économique du périmètre métropolitain, la Métropole du Grand Paris a décidé, dès 2017, de se saisir du sujet.



En janvier 2018, la Métropole du Grand Paris a lancé son programme « Centres-Villes Vivants », qui s'appuie sur 4 outils :

- **Un Fond d'Intervention Métropolitain pour l'Artisanat, le Commerce et les services (FIMACS)**, doté d'une enveloppe de 5 millions d'euros.
- **Des contrats métropolitains de développement** propres à chaque projet de revitalisation, cosignés par la commune lauréate, la Métropole, l'établissement public territorial (EPT) concerné et les autres partenaires souhaitant soutenir ce projet.
- **Un observatoire métropolitain** des centres-villes.
- **Un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI)** « Centres-Villes Vivants ». Le règlement de l'AMI a été adopté à l'unanimité par le Conseil Métropolitain du 13 avril 2018, ainsi que son enveloppe

de 5 millions d'euros. Dès le 18 juin, 55 communes avaient déjà candidaté. Pour sélectionner les lauréates, un comité consultatif s'est réuni le 5 juillet, pour sélectionner les dossiers ayant du potentiel. Trois interventions ont été faites, dont une notamment, du président du groupe de travail du CoDev « centres-villes de demain ».

La Société d'Économie Mixte de la Ville de Paris (SEMAEST) a remporté le marché public pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) devant secondar la Métropole et partager son expertise en urbanisme commercial.

LA VACANCE COMMERCIALE DANS LES CENTRES-VILLES FRANÇAIS S'ÉLÈVE EN MOYENNE À 10%

En octobre, un comité technique s'est réuni à 8 reprises avec les acteurs suivants :

- La Métropole
- La SEMAEST
- L'Etat (DRIEA, DRIEE, DRAC)
- La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
- L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- La Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI IDF)
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CRMA IDF)
- L'Agence Parisienne d'Urbanisme (APUR)
- L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU IDF)

Un comité de sélection désignera, en 2019, les communes qui bénéficieront d'un contrat métropolitain. Des visites des centres-villes lauréats seront organisées, pour aboutir à la signature des contrats métropolitains.

SOUTIEN À LA CULTURE

La Métropole du Grand Paris valorise les initiatives citoyennes à impact culturel, social et/ou environnemental, dans un objectif de rayonnement et d'attractivité de son territoire.

Festival MegaCities-ShortDocs

La Métropole du Grand Paris a choisi de soutenir le festival de films citoyens MegaCities-ShortDocs, avec le soutien de Danièle PREMEL, Vice-Présidente déléguée au développement culturel. Ce festival réunit des documentaires du monde entier qui mettent en lumière les enjeux auxquels sont confrontées les mégapoles et illustrent des solutions concrètes imaginées par les habitants.

Pour sa 4^e édition, les projections ont été étendues à d'autres mégapoles telles que Sao Paulo ou New-York. Des ateliers citoyens d'accompagnement à la réalisation de vidéos ont permis la réalisation de cinq films, dont une sélection a été présentée au festival, en novembre 2018.

Le prix « Métropole du Grand Paris » qui récompense et valorise une initiative citoyenne à impact social et/ou environnemental a été remporté par le court-métrage *Saved by the bell* réalisé par Alina Bekka, sociologue et urbaniste, et Laura Wojcik, journaliste. Ce film met en lumière le club du Boxing Beats d'Aubervilliers, qui réussit à allier cloche du ring et de l'école, gants de boxe et de jardinage, dans une mission socio-éducative.

**MEGACITIES
SHORTDOCS**
INTERNATIONAL CITIZEN DOCUMENTARY FILM FESTIVAL

En 2019, le partenariat est pérennisé grâce à cinq projections organisées dans la Métropole sous forme de débat-citoyen, pour sensibiliser les habitants aux initiatives existantes, proches de chez eux ou dans d'autres mégapoles, et les inciter à réaliser leur propre court-métrage pour participer au festival.

La Tour Eiffel devient métropolitaine

La Tour Eiffel participe au rayonnement métropolitain, en termes d'attractivité et de promotion du territoire. Le Conseil de la Métropole du Grand Paris a donc voté l'entrée au capital de la Société d'exploitation de ce monument emblématique, le 28 septembre 2018, et fait désormais partie de ses administrateurs. Le cadre juridique de la Société Publique Locale (SPL), qui exploite la Tour Eiffel, requerrait en effet l'actionnariat de deux collectivités. Cette condition n'aurait plus été réunie avec la fusion entre la commune de Paris et le Département de Paris en « Ville de Paris » le 1^{er} janvier 2019.



Visuel du film *Saved by the bell*, qui a remporté le prix « Métropole du Grand Paris ».

Les Ateliers Médicis

La Métropole du Grand Paris, sous l'impulsion de Danièle PREMEL, a adhéré à l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Ateliers Médicis en 2017 en apportant une dotation d'investissement de 500 000 €. Le projet porte sur la réalisation d'un équipement culturel de dimension métropolitaine et nationale, implanté à proximité du métro Grand Paris Express de Clichy-Montfermeil. La vocation de l'équipement est culturelle et artistique, mais aussi éducative, sociale et économique.

Les Ateliers Médicis ont fêté, au mois de juin 2018, l'ouverture de leur premier lieu qui a vocation à accueillir des actions artistiques et culturelles avec les habitants et les artistes et chercheurs. Ce lieu éphémère est un outil essentiel de la préfiguration du futur grand équipement culturel prévu à l'horizon 2024, qui comprendra une salle de diffusion de 80 places assises, des espaces dédiés aux ateliers et à l'accueil des publics et des bureaux.

QUALITÉ DE L'AIR

La Métropole est compétente depuis le 1^{er} janvier 2016 dans le domaine de la transition énergétique, de la protection de l'air et de l'environnement. Il s'agit d'une compétence forte, traduite par la mise en place d'actions concrètes.

ON RESPIRE TOUS
LE MÊME AIR



d'un état des lieux du parc roulant sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris a été opérée, en partenariat avec AIRPARIF, afin de constituer un état zéro de la mesure et avoir une connaissance fine du parc de véhicules qui circulent réellement sur la zone concernée. Les données recueillies seront analysées début 2019.

Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine

L'année 2018 a été marquée par la mise en place de la Zone à Faibles Émissions métropolitaine, dans 79 communes à l'intérieur du périmètre de l'autoroute de l'A86, qui a été adoptée par le Conseil métropolitain, le 12 novembre 2018. Grâce à l'action de Daniel GUIRAUD, Maire des Lilas, Vice-Président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie Environnementale et au Développement des Réseaux Énergétiques.

Une urgence sanitaire

La qualité de l'air dans la Métropole du Grand Paris est une problématique de santé publique qui nous concerne tous. Les concentrations de particules fines et de dioxyde d'azote y dépassent régulièrement les seuils limites européens.

En effet, l'agence Santé Publique France estime à 6 600 le nombre de décès prématurés liés à la pollution atmosphérique dans ce périmètre. Dans ce contexte, 231 Zones à Faibles Émissions ont été mises en place en Europe. Les élus ne peuvent rester inactifs face à ce drame. Par conséquent, le Conseil métropolitain a délibéré, pour mettre en place, à compter du 1^{er} juillet 2019, une Zone à Faibles Émissions métropolitaine. La ZFE ne vise pas à faire de la Métropole du Grand Paris une zone sans voiture mais à accélérer le renouvellement du parc de véhicules, en complément du dispositif d'aides financières actuellement en vigueur.

Les études de préfiguration

Lauréate en 2015 de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans », la Métropole s'était engagée sur la réalisation d'études de préfiguration. En 2018, la réalisation

5.61 MILLIONS
D'HABITANTS CONCERNÉS

79 COMMUNES SITUÉES
DANS TOUT OU PARTIE DE LA ZFE

6 600 DÉCÈS PRÉMATURÉS
PAR AN SUR LE PÉRIMÈTRE
DE LA MÉTROPOLÉ ET 12 JOURS
D'ÉPISODES DE POLLUTION PAR
AN *Source Airparif

94 % DES MÉTROPOLITAINS
ESTIMENT QUE LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE EST UN ENJEU
DE SANTÉ IMPORTANT

75 % SONT FAVORABLES
À LA MISE EN PLACE
D'UNE ZFE

92 % D'ENTRE EUX
DEMANDENT UNE ACTION RAPIDE
DES POUVOIRS PUBLICS.
*Selon le sondage réalisé par l'agence
COHDA en février 2019

Le lancement de la mesure

Pour permettre aux élus de prendre la meilleure décision, 4 comités de pilotage ont été organisés (28 mars, 5 juin, 10 octobre et 12 décembre 2018), ainsi qu'une Assemblée des maires, une Commission environnement, et un Bureau métropolitain. En novembre 2018, le Conseil Métropolitain a donc adopté la mise en place de la ZFE, à compter de juillet 2019. Celle-ci se fera de manière progressive en commençant par les véhicules Crit'Air 5 et non classés quelle que soit leur motorisation. À la même date, la Ville de Paris qui a déjà interdit les véhicules classés Crit'Air 5 depuis le 1^{er} juillet 2017, passera à une interdiction pour les véhicules Crit'Air 4 et 5.

La fin de l'année 2018 a, par la suite, été consacrée à la préparation du dossier de consultation des acteurs institutionnels, avec la mise à disposition des communes et EPT d'un kit de consultation et de communication, comprenant l'ensemble des outils nécessaires au lancement de cette première étape. Un site internet dédié à la ZFE a également été mis en ligne, afin de permettre une large information des habitants et acteurs sur le projet : zonefaiblesemissionsmetropolitaine.fr

L'Etat a apporté un soutien important avec la signature, le 8 octobre, d'un engagement pour le développement, d'ici fin 2020, de zones à faibles émissions, par la Métropole du Grand Paris et 14 autres métropoles françaises. Dans ce cadre, la Métropole demande à l'Etat des engagements forts sur les mesures d'accompagnement à la mise en place des ZFE, en particulier sur la création d'un guichet unique des aides, des dispositifs spécifiques pour les plus démunis (prêts à taux zéro, garantie d'emprunts...). La Métropole a, pour sa part, lancé depuis 2016 le dispositif

« Métropole roule propre ! » qui permet aux Métropolitains de bénéficier d'une aide allant jusqu'à 5000€ pour l'achat d'un véhicule « propre » neuf ou d'occasion.

Le 1^{er} avril 2019, une consultation publique a été lancée par la Métropole pour encourager tous les métropolitains à s'exprimer. La consultation est disponible à partir du lien suivant : zfe-pland climat-metropole-grandparis.jenparle.net/.

Métropole Roule Propre !

Le dispositif « Métropole roule propre ! » est entré dans sa phase opérationnelle. Il permet d'apporter une aide financière à destination des particuliers pour le remplacement de leur véhicule thermique ancien par un véhicule « propre » (électrique, hydrogène, hybride essence ou gaz naturel pour véhicules).

Depuis la mise en place du dispositif, en 2016, 78 dossiers ont été instruits favorablement, pour un montant total de 360 365,25€ de subvention, accordée aux habitants de 35 communes différentes de la Métropole du Grand Paris.

La Métropole est la seule institution, avec l'Etat, à proposer une aide à destination des particuliers pour l'acquisition d'un véhicule dit « propre », sous condition de mise à la casse d'un ancien véhicule.

Afin de faciliter la compréhension du public et de valoriser d'avantage le dis-

positif « Métropole Roule Propre ! », le Conseil Métropolitain a approuvé, le 28 septembre 2018, un nouveau règlement d'attribution du dispositif, afin de tendre vers une harmonisation de ses critères d'aide avec ceux du dispositif de prime à la conversion proposé par l'Etat. Le Conseil métropolitain a également décidé de faire varier les montants de subvention en ajoutant un critère social, basé sur le taux d'imposition des ménages.

En complément, la Métropole accompagne les communes et territoires dans le renouvellement de flottes de véhicules propres, à travers le Fond d'Investissement Métropolitain (FIM). En 2018, 17 dossiers ont été attribués pour un montant de près de 500 000€. Depuis 2016, ce sont au total plus de 3,5 millions d'euros de subventions qui ont été attribués pour 68 dossiers.



GUAPO

En 2018, la Métropole du Grand Paris a poursuivi son implication au sein **de l'Observatoire mondial des villes pour la qualité de l'air (Global Urban Air Pollution Observatory – GUAPO) en renouvelant son soutien financier.**

Cette association, dont elle est co-fondatrice, a pour objectif de favoriser l'échange et la diffusion des meilleures pratiques en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, et permettre de suivre et de comparer les progrès obtenus par les métropoles en termes de réduction de pollution urbaine.

78 SUBVENTIONS ACCORDÉES

AUX HABITANTS DE

35 COMMUNES DIFFÉRENTES

POUR UN MONTANT TOTAL DE

360 365,25€

MOBILITÉ DURABLE

La Métropole du Grand Paris encourage les mobilités douces pour lutter contre la pollution de l'air et favoriser la transition énergétique.



Le nouveau Vélib'Métropole

Sous la coordination de Jean-Pierre BARNAUD, Maire de Chennevières-sur-Marne et Conseiller métropolitain délégué aux Déplacements et à la Mobilité, la Métropole définit et met en œuvre des programmes d'actions, notamment en favorisant le développement de l'action publique pour la mobilité durable.

Dans ce cadre, la Métropole du Grand Paris participe au financement du service Vélib' Métropole, à hauteur de **4 millions d'euros annuels**, soit une participation financière de l'ordre de 10 000€ par station et par an.

L'année 2018 a été marquée par le lancement du nouveau service Vélib' Métropole avec 1 100 stations mises en services, dont 226 en dehors de Paris, au 31 décembre 2018. La mise en place d'un service public de vélos en libre-service à l'échelle métropoli-

taine témoigne de la volonté des maires et de la Métropole de répondre aux enjeux de lutte contre la pollution de l'air et de bruit.

Depuis sa création en 2016, la Métropole du Grand Paris a participé, à hauteur de près de **6 millions d'euros**, au financement de **connexions de pistes cyclables et de circulations douces dans l'aire métropolitaine**, dans le cadre du Fonds d'investissement métropolitain et du Pacte Etat-Métropoles.

Elle pilote également un **groupe de travail sur la logistique métropolitaine**, et participe activement aux réflexions sur «**Mobilités 2030 dans le Grand Paris**» en partenariat avec le Forum Métropolitain du Grand Paris, l'Association des Maires d'Ile-de-France, la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et l'Etat.

Enfin, la Métropole du Grand Paris a participé au tour de table financier, à hauteur de 30 000€, de la consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique, et des voies rapides ou structurantes du Grand Paris. Elle réaffirme ainsi sa volonté de limiter l'empreinte environnementale du transport routier, répondant aux enjeux de lutte contre la pollution de l'air dans son périmètre.

4 MILLIONS D'EUROS
ANNUELS POUR VÉLIB'MÉTROPOLE

6 MILLIONS D'EUROS POUR DES
CONNEXIONS DE PISTES CYCLABLES
ET DE CIRCULATIONS DOUCES

226 STATIONS EN DEHORS
DE PARIS AU 31 DÉCEMBRE 2018

NATURE EN VILLE

Dans l'objectif de protéger la richesse de son patrimoine naturel, la Métropole du Grand Paris a engagé, au cours de l'année 2018, de très nombreuses actions.



1^{er} transhumance urbaine des Rencontres agricoles

Adoptée en 2017, par le Conseil métropolitain, la **stratégie Nature** a été mise en œuvre, en 2018, sous l'égide de Daniel BREUILLER, Vice-Président délégué à la mise en valeur du Patrimoine naturel et paysager, la Politique de la nature et l'Agriculture en Ville.

Atlas de la biodiversité

La Métropole est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Atlas de la biodiversité communale », lancé en septembre 2017 par l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Le projet consiste à mener d'ici 2020, une démarche globale de recensement, préservation et valorisation de la biodi-

versité métropolitaine. Première phase de ce projet, le **Portrait de la Biodiversité métropolitaine** a été réalisé par l'Agence Régionale de la Biodiversité* en Île-de-France et le bureau d'études Biodiversita. Cette étape a permis de rassembler et d'analyser les données existantes sur la nature, la faune et la flore, et donnera lieu à la réalisation d'un **atlas de la biodiversité métropolitaine**.

D'autres actions seront également mises en place, telles l'élaboration d'un plan d'actions « biodiversité », la mise en œuvre d'animations et de dispositifs de sciences participatives et la réalisation de projets de recherche.

* (ARB)

Nature 2050 - Métropole du Grand Paris

La Métropole a conclu une convention de partenariat avec CDC Biodiversité pour déployer le programme Nature 2050 sur son périmètre, en vue du lancement de l'appel à projets « **Nature 2050 - Métropole du Grand Paris** ». Ce partenariat a pour objectif d'encourager les collectivités et les entreprises à contribuer à la préservation et la restauration d'espaces de nature situés sur le périmètre métropolitain afin d'adapter le territoire au changement climatique.



10 projets favorisant la nature en ville

Le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) a été mobilisé, à hauteur de 3,5 millions d'euros, en 2018, pour soutenir 10 projets favorisant la nature en ville (création d'espaces d'agriculture urbaine : potagers, vergers, jardins familiaux, fermes urbaines, etc.), l'aménagement de squares et de parcs et création d'espaces de nature, contribuant à la consolidation de la trame verte et bleue.

Rencontres agricoles du Grand Paris

En partenariat avec l'association Enlarge Your Paris, la Métropole a lancé les « Rencontres agricoles du Grand Paris ». Sur une durée d'un an, 8 conférences, 2 transhumances et 12 ateliers et balades sont ouverts à tous. Cette action, qui prendra fin en juin 2019, permettra d'élaborer par la suite un livre blanc de l'agriculture et de l'alimentation métropolitaine, en vue de préfigurer le futur Plan Alimentation Durable Métropolitain proposé dans le Plan climat. En 2018, les 2 premières conférences ont accueilli chacune près de 200 participants.



Daniel BREUILLER, les maires et les lauréats du concours des miels

3^e concours des Miels de la Métropole du Grand Paris

Le 3^e concours des Miels de la Métropole du Grand Paris, organisé le 28 novembre, en partenariat avec la Société Centrale d'Apiculture, a permis de promouvoir l'enjeu de la biodiversité et de sensibiliser les habitants à la question de la pollinisation des insectes en milieu urbain. Ce concours a également valorisé la filière apicole, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée. Cette 3^{ème} édition a récompensé 65 lauréats, représentant 40 villes du périmètre métropolitain, parmi lesquels 9 ruchers municipaux.



Réseau « nature en ville »

Afin de permettre aux élus métropolitains et à leurs services de partager leurs connaissances et leurs bonnes pratiques, la Métropole a lancé le réseau « nature en ville ». Quatre séminaires ont été organisés en 2018 :

- « Nature et résilience », le 31 janvier ;
- « Nature et îlots de chaleur urbains », le 16 mai ;
- « Nature, désimperméabilisation des sols et gestion des eaux pluviales », le 1^{er} octobre ;
- « Outils et méthodes d'évaluation des arbres en ville », le 4 décembre, organisé en partenariat avec Plante & Cité.

Ces séminaires sont également l'occasion de croiser l'expérience des élus avec celle de chercheurs et partenaires académiques de haut niveau.

NUISANCES SONORES

En 2018, la Métropole s'est engagée activement et concrètement contre les nuisances sonores.

Sous l'impulsion de Jacques-Alain BENISTI, Maire de Villiers-sur-Marne, Conseiller métropolitain délégué à la mise en œuvre des mesures de lutte contre les nuisances sonores et aéroportuaires, la Métropole du Grand Paris a adhéré dès 2016 à l'association Bruitparif, l'observatoire du bruit en Île-de-France, dont l'objectif est de conduire 3 principales missions d'intérêt général : l'évaluation, l'accompagnement des acteurs et la sensibilisation à la problématique du bruit. Le 25 mai 2018, une convention de partenariat a été signée avec l'association, actant une participation financière de 100 000 €.

La Métropole figure parmi les 47 autorités françaises compétentes pour élaborer les **Cartes Stratégiques de Bruit (CSB)** et les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Elle est la première Métropole française à répondre à la directive européenne sur le Bruit, avec l'approbation des Cartes

Stratégiques du Bruit, à l'unanimité, par son Conseil Métropolitain du 28 juin 2018.

Après la production des cartes, Bruitparif a réalisé, sur l'ensemble du périmètre métropolitain, un diagnostic fin des impacts sanitaires des bruits des transports routier, ferroviaire et aérien, ainsi que de leur cumul. Il en ressort que près d'un million de personnes sont hautement gênées par le bruit des transports et que le sommeil de près de 500 000 personnes (7,3 % de la population) est très perturbé. En conséquence, les habitants de la zone dense perdent en moyenne 8 mois de vie en bonne santé du fait de leur exposition au bruit. Les différences territoriales sont considérables, puisque ce chiffre peut atteindre 19 mois dans les communes les plus exposées. Ce travail va permettre l'élaboration du **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)**.

Parallèlement, la Métropole du Grand Paris a poursuivi, en 2018, **son accompagnement sur les projets locaux de résorption du bruit** pour lesquels elle apporte une contribution financière importante :

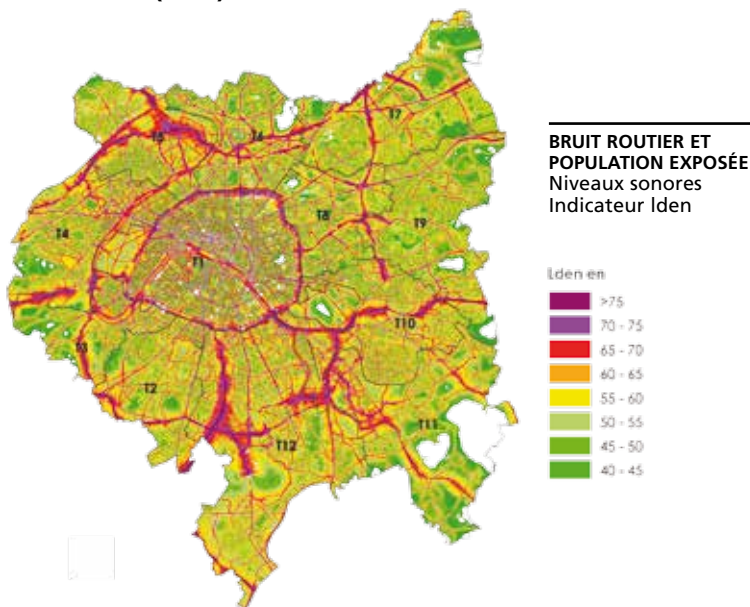
- Résorption de points noirs du bruit ferroviaire à Vanves-Malakoff : 3 millions d'euros, soit 25% du coût de l'opération ;
- Résorption de points noirs du bruit par la mise en place d'écrans acoustiques à Bagnolet : subvention de 300 000 € à Est Ensemble dans le cadre du Fond d'investissement Métropolitain ;
- Construction d'un mur anti-bruit dans la cité Paul Eluard à Saint Denis pour protéger 300 logements : 1,6 millions d'euros soit 25 % du coût total de l'opération (dont une partie dans le cadre du Pacte Métropolitain d'Innovation).

13,4 %

des métropolitains (près de 900 000 personnes) sont exposés à des niveaux dépassant les seuils réglementaires sur l'ensemble de la journée

Plus de **50 000** habitants sont en situation de dépassement de la valeur réglementaire pour le bruit ferroviaire nocturne

Et près de **100 000** habitants pour le bruit aérien en journée (en majorité des riverains de l'aéroport d'Orly). *Source : Bruitparif IDF



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

En 2018, la Métropole s'est résolument engagée dans la mise en œuvre de sa compétence GEMAPI, avec méthode, pragmatisme et progressivité.



La Métropole du Grand Paris est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018.

Au cours de l'année, elle a soutenu des projets d'envergure et a posé les bases d'un partenariat sur la quasi-totalité de son territoire, grâce à l'implication de Sylvain BERRIOS, Maire de Saint-Maur-des-Fossés, Vice-Président délégué à la Gestion des milieux aquatiques et à la Prévention des inondations.

Ses représentants ont été désignés au sein des 4 syndicats exerçant la GEMAPI sur le périmètre métropolitain : le Syndicat de l'Orge (SIVOA), le syndicat de l'Yerres (SyAGE), le syndicat de la vallée de la Bièvre (SIAVB) et le syndicat de la vallée de l'Yvette (SIAHVV) et a ainsi intégré leur gouvernance.

Réouverture et renaturation des cours d'eau

Des actions concrètes ont été menées sur les affluents de la Seine et de la Marne, et sur d'autres rus ou cours d'eau. Une convention de financement avec le département du Val-de-Marne a permis de débloquer 2,4 millions d'euros sur 3 ans, pour la réouverture de la Bièvre. La Métropole accompagne également le projet de renaturation de la confluence de l'Yerres à Villeneuve Saint-Georges et l'évolution du projet d'aménagement du vallon du Sausset.

Etudes

Afin de mener au mieux ces actions, des études ont été lancées pour mieux

appréhender le système de protection et notamment les digues et ouvrages situés sur son territoire ou en amont. Pour cela, la Métropole a mis en place un marché pour recenser les ouvrages existants (murettes et digues), leur état technique et leur situation juridique. Elle participe également au financement des études et des premières acquisitions foncières pour la réalisation du site pilote de la Bassée (convention de 5.2 millions d'euros sur 3 ans).

Objectif baignade

L'objectif baignade contribue à développer le lien entre urbanisme, aménagement, gestion de l'eau et adaptation au changement climatique.

Le 18 octobre 2018, lors du comité de pilotage « baignade », co-organisé par le Préfet de région et la Ville de Paris, le Président de la Métropole a apporté son soutien aux 16 villes métropolitaines candidates à l'ouverture d'un site de baignade.

Taxe GEMAPI

Pour mettre en œuvre toutes ces actions et mener une politique de long terme, une taxe GEMAPI a été instituée. Le Conseil métropolitain a adopté sa mise en place et fixé à 3 millions d'euros le produit pour l'année 2019, afin de consolider un budget prévisionnel de 19 millions d'euros.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Pour atteindre la neutralité carbone, il est nécessaire de réduire les consommations énergétiques de 50% à l'horizon 2050.

La fédération métropolitaine des ALEC

En s'appuyant, notamment, sur les Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC), la Métropole coordonne et soutient la mise en œuvre de programmes d'action visant à accompagner les particuliers dans la rénovation thermique de leur logement, l'une des mesures prioritaires qui permettent d'atteindre la neutralité carbone. Cet engagement est en cohérence avec les premières orientations du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH), arrêtées le 28 juin 2018.

La mise en place de la fédération métropolitaine des ALEC vise à renforcer la mise en réseau et la mise en commun de moyens, afin d'assurer à tous les métropolitains l'accès à ce service public. Il s'agit également de constituer un guichet unique

décentralisé, remplissant une quadruple vocation : relai d'informations ; centre de ressources ; mutualisation d'outils ; et tiers de confiance de proximité. Afin de donner corps à cette ambition, la Métropole a adhéré le 29 octobre 2018 à l'Agence Parisienne du Climat (APC), l'ALEC Maîtrisez Votre Energie, l'ALEC Paris Ouest La Défense et l'ALEC Paris Terres d'Envol (ALEPTE), puis le 27 novembre 2018 à l'ALEC Plaine Commune et au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Val de Marne.

Rénovation énergétique du patrimoine des collectivités

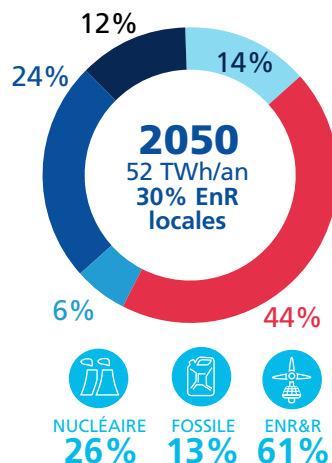
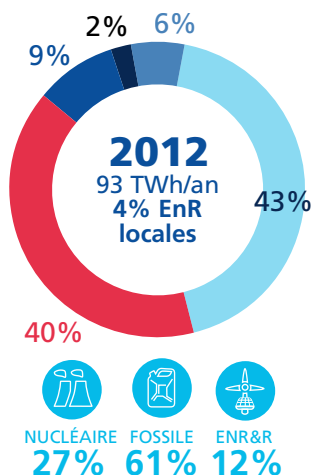
Afin d'aider ses communes à opérer la transition énergétique, la Métropole subventionne des travaux de rénovation énergétique. Ces projets concernent principalement des réhabilitations ther-

miques par l'extérieur, mais également des projets particulièrement volontaristes comme la construction d'un centre de loisirs BEPOS à Rosny-sous-Bois. En 2018, 49 projets relatifs à la transition énergétique des bâtiments publics ont été financés par le Fonds d'Investissements Métropolitain (FIM), pour un montant total de 19,3 M€, soit 67% du total des attributions. Ces fonds permettront de financer 111,9 M€ de travaux, soit un taux de subvention de près de 20%. Les travaux portent sur des écoles, des bâtiments publics type hôtel de ville ou encore sur des logements sociaux (649 logements de la cité Floréal à Saint Denis par exemple).

ÉVOLUTION DU MIX ÉNERGÉTIQUE MÉTROPOLITAIN (HORS TRANSPORT)

- PRODUITS PÉTROLIERS + CHARBON
- GAZ (RÉSEAU)
- ÉLECTRICITÉ (RÉSEAU)
- FROID (RÉSEAUX)
- CHALEUR (RÉSEAUX)
- ENR&R HORS RÉSEAUX*

** Hors pompes à chaleur, comptées dans le poste électricité



EXPLORATEURS DU NUMÉRIQUE

Le programme des Explorateurs du Numérique a été créé pour accompagner la transition numérique des collectivités de la Métropole du Grand Paris et fédérer les projets innovants de leurs agents.



7 JOURNÉES D'EXPLORATION
30 AGENTS ACCOMPAGNÉS

Dans le cadre du positionnement de la Métropole en centre de ressources pour ses collectivités, ce programme de formation action favorise la montée en compétence des agents, sur les pratiques innovantes et le numérique.

Sous l'égide de Daniel-Georges COURTOIS, Vice-Président délégué au Numérique et à la Métropole Intelligente, le programme a été lancé lors de la première journée d'exploration le 4 avril 2018 en présence des 30 agents de cette première promotion. Issus de collectivités de tout l'espace métropolitain, ces explorateurs ont des profils et des projets variés. Le programme les incite à échanger entre eux pour penser collectivement les enjeux du numérique et s'entraider dans la réalisation de leurs projets.

Tout au long de l'année, les explorateurs ont pu participer à 7 journées d'exploration, offrant des moments d'inspiration pour expérimenter et réfléchir autrement aux politiques et services publics.

Des experts sont régulièrement intervenus pour accompagner la réflexion sur les grands enjeux de la transition numérique, comme l'innovation au sein des administrations publiques, les impacts environnementaux du numérique ou l'Open Data.

La Métropole a profité de ces moments pour apporter un soutien technique et juridique aux agents, afin qu'ils puissent mener à bien leurs projets innovants.



La 1^{re} promotion des Explorateurs du Numérique.



Adopte une innovation

La Métropole du Grand Paris a mis en place « Adopte une innovation » : une plateforme qui permet de faire le lien entre les besoins des collectivités métropolitaines et les porteurs de solution. Le fonctionnement est simple : lors d'événements métropolitains, des start-up viennent *pitcher* leurs solutions via des bornes. Les vidéos sont

ensuite diffusées et centralisées sur la plateforme en ligne « Adopte une innovation » pour permettre aux collectivités d'avoir accès aux différentes solutions proposées pour leurs besoins. Cette plateforme est réalisée en partenariat avec la start-up smOOOvebox.

73 VIDÉOS SUR
LA PLATEFORME ADOpte
UNE INNOVATION



Grand Paris Métropole Tech

La communauté « Grand Paris Métropole Tech » permet de fédérer l'écosystème des acteurs du numérique et des nouvelles technologies, à l'échelle du territoire métropolitain. S'inscrire sur la plateforme permet de suivre les projets structurants et d'être sélectionné pour des présentations ou des challenges sur certains événements métropolitains (*Meet-up* dans le cadre d'« Inventons la Métropole du Grand Paris », *pitch* sur le stand de la Métropole au salon Vivatechnology, etc.).

Pour vous inscrire, il suffit de remplir un formulaire en ligne sur **www.metro-polegrandparis.fr/intelligences**

Un système d'information géographique au service du développement des compétences de la Métropole !

La Métropole du Grand Paris dispose depuis fin 2018 d'un Système d'Information Géographique (SIG) complet, permettant

le traitement de données, leur exploitation et leur valorisation sous forme de cartes.

Ces outils, au service des directions de la Métropole, contribuent à améliorer la connaissance du territoire métropolitain et rendent possible la représentation cartographique des indicateurs des différents plans stratégiques, la réalisation d'études et

la production de cartes dans le cadre de l'exercice des compétences métropolitaines. Par ailleurs, cet environnement logiciel favorise les échanges de données avec les partenaires de la Métropole dans le cadre des projets en cours. Enfin, ces outils sont utilisés pour communiquer sur les actions de la Métropole auprès des partenaires et du grand public.

FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM)

En 2018, le Bureau métropolitain a alloué 28,7 M€ de subventions au titre du FIM, à destination de 100 projets, pour 107 communes et 8 Etablissements Publics Territoriaux (EPT).

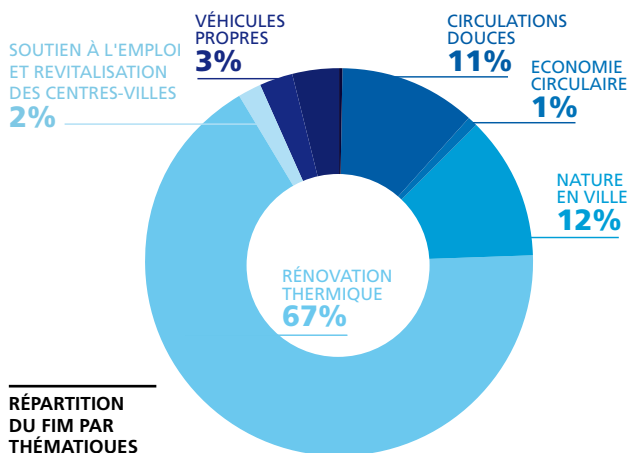
Depuis 2016, date de la création du FIM, 68,5 M€ ont été alloués au soutien des projets d'investissement locaux. Pour l'année 2018, les 28,7 M€ de subvention accordés permettront la réalisation de 100 projets d'investissement, pour un montant total de dépenses déclaré de 153 M€. La Métropole permet donc un taux de subvention de près de 20%.

Afin d'aider prioritairement les communes qui en ont le plus besoin, le soutien financier accordé par la Métropole du Grand Paris est modulé en fonction

de la capacité financière des communes et EPT. Limité à 30% du montant de la dépense, pour les communes les plus riches, il est porté à 50% pour la moitié des communes dont les ratios financiers sont inférieurs à la moyenne. Ce dispositif permet ainsi d'aider de petites communes à faible ingénierie et faibles capacités de réalisation d'investissement, dans la limite de plafond d'un million d'euros.

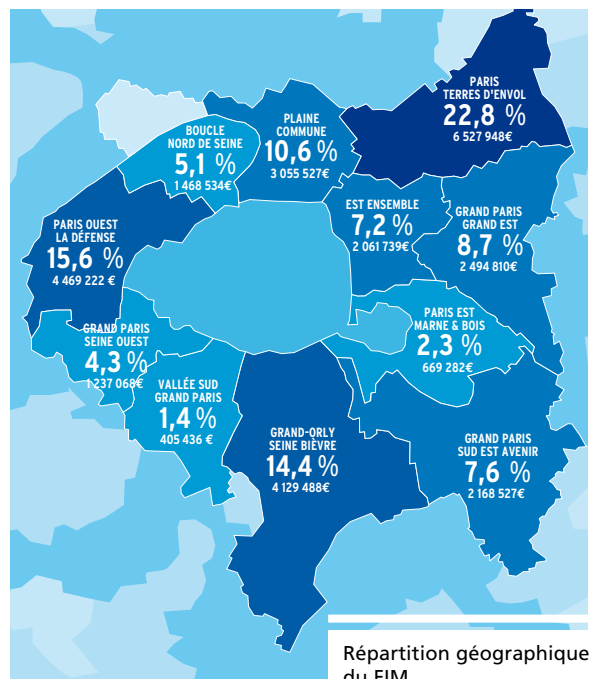
Les projets financés illustrent la diversité des communes de la Métropole, au regard de leurs problématiques géographiques

péri-urbaines (franchissement des faisceaux ferrés ou réalisation de pistes cyclables) voire semi-rurales (éco pâturages). Le FIM constitue également un outil de mise en œuvre des politiques publiques sur lesquelles s'engage la Métropole, notamment la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), à travers l'accompagnement à la rénovation thermique, l'acquisition de véhicules propres, le développement des mobilités douces, la végétalisation, etc.



28,7 MILLIONS D'EUROS DE SUBVENTIONS ATTRIBUÉS EN 2018

100 PROJETS
107 COMMUNES
8 EPT FINANCÉS



FONDS MÉTROPOLITAIN POUR L'INNOVATION NUMÉRIQUE (FMIN)

Le FMIN est un levier d'investissement qui favorise l'innovation au sein des collectivités de la Métropole du Grand Paris.

Voté lors du Bureau métropolitain du 28 septembre 2018, le Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique vise à subventionner des projets d'innovation portés par des communes et Etablissements Publics Territoriaux (EPT) métropolitains. En soutenant les projets les plus pertinents, le FMIN, permet de généraliser les innovations « gagnantes » à d'autres collectivités, voire de permettre un passage à l'échelle métropolitaine. La première session du FMIN a retenu 23 expérimentations, dont certaines ont déjà été lancées.

Pour une enveloppe globale d'un million d'euros, la Métropole du Grand Paris subventionne au maximum 50% du projet, dont 20% de la dépense du maître d'ouvrage, dans la limite de 40 000 € par collectivité. Si un projet est porté par plusieurs collectivités, le montant maximal de la subvention s'élève à 60 000 €. Cette prime aux projets communs retranscrit la volonté de la Métropole du Grand Paris d'accroître la mutualisation des outils numériques.

Afin d'accompagner les candidats, des ateliers de travail sont proposés, afin d'aborder des questions techniques, juridiques et organisationnelles.



MÉTROPOLITE RÉSILIENTE ET DURABLE

1 Ville de Levallois
Création d'un parking intelligent

2 Ville de Montreuil
Grandparisjeunes.com - Montreuil est notre jardin (cultivation de parcelles)

3 Ville d'Antony
Stationnement et parking intelligents

MÉTROPOLITE AGILE ET EFFICIENTE

4 Ville d'Alfortville
Kiosque- laboratoire des services publics de demain (2018) - Outil de géolocalisation (2019)

5 Ville de Bagneux
Plateforme 3D de la ville mutualisée

6 Ville d'Issy-les-Moulineaux
Assistant vocal municipal

7 Ville de Nanterre
Création d'un réseau social usager.

MÉTROPOLITE RAYONNANTE ET ATTRACTIVE

8 EPT Grand Orly Seine Bièvre : Le lavoir expérimental

9 Ville de Courbevoie
Création d'une aire de livraison numérique

MÉTROPOLITE SOLIDAIRE

10 Ville de Bry-sur-Marne
Création d'une plateforme d'E-Formation

11 Ville de Sucy-en-Brie
Création d'une maison du numérique

12 Ville de Sceaux
Dispositifs intergénérationnels dans les bibliothèques publiques

MÉTROPOLITE COLLABORATIVE ET PARTICIPATIVE

13 EPT Grand-Est
Solutions collaboratives

14 Ville de Rosny-Sous-Bois
Plateforme de gestion de la relation usager-citoyen - Création d'un chat Bot

15 Ville de Vincennes
Le CRM augmenté (2018) - GED collaboratif (2019)

16 Ville de Saint-Mandé
Gestion de la relation usager-citoyen

17 Ville de Créteil
MIC EDUC

18 EPT Sud-Est-Avenir
Communautés des ambassadeurs du numériques

19 Ville de Rueil-Malmaison
Gestion de la relation usager-citoyen

ENVELOPPE GLOBALE
DU FMIN POUR 2018 :

1 MILLION D'EUROS

23 PROJETS
D'EXPÉRIMENTATION
ACCOMPAGNÉS

FONDS DE SOLIDARITÉ INONDATIONS

À la suite des crues et inondations de janvier et février 2018, qui ont largement touché les bassins de la Seine et de la Marne, le Conseil métropolitain a mis en place le fonds de concours solidarité inondations.



1 MILLIONS D'EUROS
POUR VENIR EN AIDE
AUX COMMUNES
SINISTRÉES

43 COMMUNES
DE LA MÉTROPOLÉ
DU GRAND PARIS
RECONNUES EN ÉTAT
DE CATASTROPHE
NATURELLE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

En réaction aux inondations du début de l'année, qui ont abouti à ce que 43 communes de la Métropole du Grand Paris aient été reconnues en état de catastrophe naturelle, le Conseil métropolitain du 2 février 2018 a mis en place ce fonds de concours, doté d'un million d'euros, pour leur venir en aide.

Sur le rapport de Sylvain BERRIOS, Maire de Saint-Maur-des-Fossés, Vice-Président délégué aux milieux aquatiques

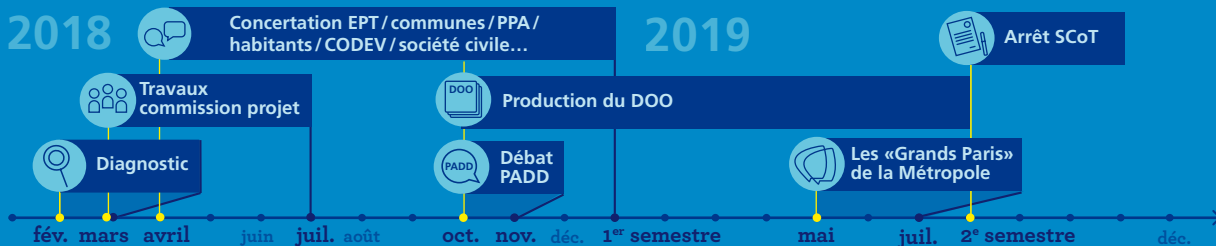
et à la prévention des inondations, la Métropole a apporté son soutien aux communes qui l'ont sollicitée, soit 13 communes (Bry-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Epinay-sur-Seine, Gournay-sur-Marne, Maisons-Alfort, Neuilly-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Rueil-Malmaison, Saint-Maur-des-Fossés, Sucy-en-Brie, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges).

Le Conseil métropolitain du 28 septembre de la même année a, par la suite, voté un programme d'actions pour 2019, qui sera en partie financé par une fiscalité dédiée.

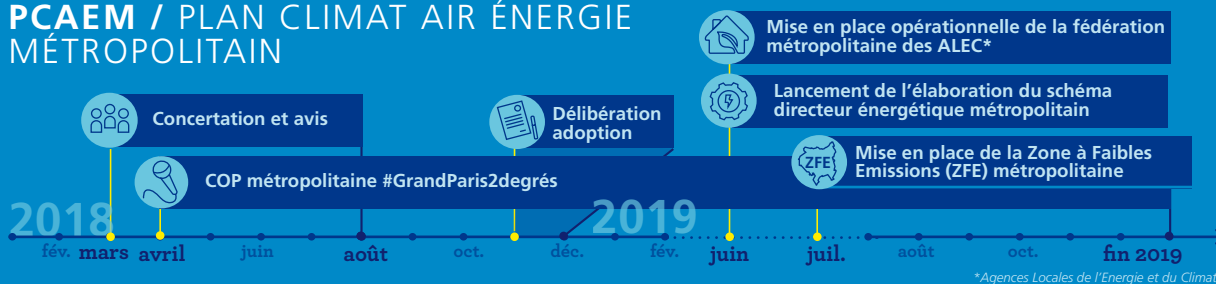
PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La Métropole de demain

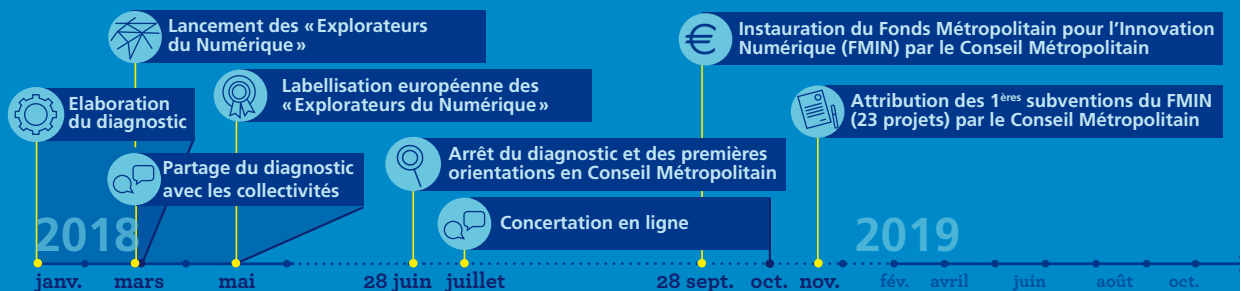
SCoT / SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



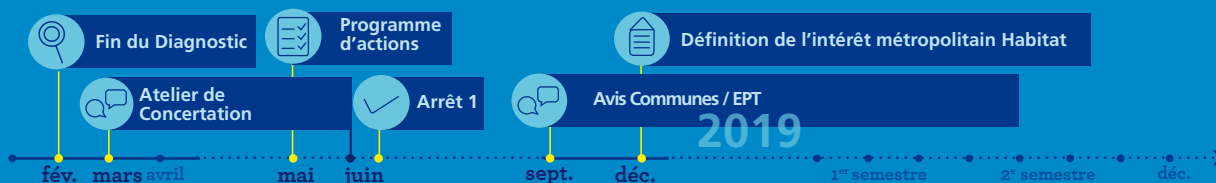
PCAEM / PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN



SMAN/ SCHÉMA MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE



PMHH / PLAN MÉTROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT



PPBE / PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le SCoT métropolitain est « la colonne vertébrale » des politiques publiques portées par la Métropole du Grand Paris. Son élaboration est l'opportunité d'affirmer pleinement ses qualités de stratégie, en même temps que celles de Métropole de proximité.

Le SCoT est avant tout un document politique qui permet de construire une vision partagée de l'avenir du territoire métropolitain avec les élus. C'est un document qui a une force juridique importante puisqu'il s'imposera notamment aux plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).

En 2018, sous l'impulsion de Jacques JP MARTIN, Maire de Nogent-sur-Marne, Président de la commission Projet métropolitain, Philippe MONGES, Président de la Commission aménagement, et Ivan ITZKOVITCH, Président du Comité de pilotage du SCoT, l'ensemble des travaux sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) s'est articulé autour des 3 objectifs suivants :

- Contribuer à la création de valeur, conforter l'attractivité et le rayonnement métropolitains ;
- Améliorer la qualité de vie de tous les habitants, réduire les inégalités, afin d'assurer les équilibres territoriaux et impulser des dynamiques de solidarité ;
- Construire une métropole résiliente.

Sur la base d'un diagnostic partagé et consolidé, la démarche d'élaboration du PADD a associé les élus métropolitains, les communes et les établissements publics territoriaux (EPT), au travers des Commissions Projet Métropolitain et Aménagement, élargies à l'ensemble des commissions. L'ensemble de ces travaux ont permis d'aboutir au document support du débat sur les orientations du PADD, qui s'est déroulé en Conseil Métropolitain le 12 novembre 2018. Ce document est construit autour de quatre grands axes et de douze orientations prioritaires, qui constituent le socle politique sur lequel s'engage le travail de traduction réglementaire dans le document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Parallèlement, dans un objectif de partage et d'enrichissement, une série d'ateliers thématiques, réunissant les communes et les territoires, les personnes publiques associées (PPA), le Conseil de Dévelop-

pement de la Métropole (CODEV) et un ensemble d'experts, s'est tenue en mai-juin autour du diagnostic et du PADD, et en décembre autour de l'articulation entre le PADD et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

L'année 2018 a également été celle du lancement de la concertation (obligation réglementaire) pour élaborer ensemble une vision partagée du futur de la Métropole du Grand Paris. De nombreux outils ont été mis en place pour aller à la rencontre des habitants : une exposition itinérante, a circulée dans une trentaine de villes, des réunions publiques ont été organisées, des cahiers d'acteurs ont été mis à disposition, une plateforme numérique a été mise en ligne et le bus du SCoT a circulé dans 34 communes, accumulant plus de 150 heures d'échanges et de dialogue avec les métropolitains.

LE SCoT SE COMPOSE DE 3 DOCUMENTS :

- LE RAPPORT DE PRÉSENTATION
- LE PADD
- LE DOO

LE BUS DU SCoT :

34 COMMUNES

PLUS DE **2500** PERSONNES

150 HEURES D'ÉCHANGES ET DE DIALOGUE

1 600 KM

1351 QUESTIONNAIRES

72 TÉMOIGNAGES VIDÉO



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE MÉTROPOLITAIN (PCAEM)

La Métropole du Grand Paris a adopté son Plan Climat Air Energie Métropolitain le 12 novembre 2018, avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Dès sa création, la Métropole a souhaité lancer une dynamique collective pour répondre à l'urgence du défi climatique, par la définition d'une feuille de route de long terme, organisant la transition écologique.

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Métropolitain, premier document de planification adopté par le Conseil métropolitain, est coordonnée par Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie Environnementale et au Développement des Réseaux Énergétiques.

Le calendrier 2018

Le projet de PCAEM a été transmis pour avis à l'Autorité Environnementale, en février 2018. La Mission régionale d'Ile-de-France (MRAE) a, quant à elle, transmis, le 17 mai, son avis délibéré, qui a été annexé et transmis, en juin, conformément aux exigences législatives et réglementaires, à l'Etat (Préfet de la région Ile-de-France) et à la région, qui a rendu son avis le 30 juillet 2018.

Le Conseil de Développement (CODEV) de la Métropole a également adopté un avis, complémentaire aux obligations réglementaires, sur le projet de Plan climat, lors de son assemblée plénière du 4 avril 2018.

Afin de renforcer cette dynamique, la Métropole du Grand Paris souhaite s'engager, à court terme, sur la reconquête de la qualité de l'air. Pour y parvenir, la

mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine a été évaluée dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère Île-de-France (élaboré sous le pilotage du préfet de région et du préfet de police) comme ayant l'impact le plus important sur l'amélioration de la qualité de l'air et la santé des habitants.

Les contributions

Plusieurs centaines de contributions de collectivités, d'acteurs métropolitains et de particuliers ont été déposées dans le cadre de la plateforme numérique participative www.plandimat-metropolegrandparis.jenparle.net et lors de réunions de concertation organisées par la Métropole, entre avril et octobre 2018.

Cette dynamique de concertation se poursuivra tout au long de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Métropolitain, en complémentarité avec la mobilisation des communes, des établissements publics territoriaux (EPT) et des départements, ainsi qu'avec l'implication des citoyens, des associations, des ONG et de la communauté scientifique.

Une démarche collective

La Métropole du Grand Paris souhaite mobiliser l'ensemble des parties prenantes (collectivités, société civile, citoyens) grâce à la démarche #GrandParis2de-

grés, qui se conçoit comme une COP21 à l'échelle de la Métropole du Grand Paris et vise à aboutir à l'adoption d'un accord du Grand Paris pour le climat. Une conférence de lancement a été organisée, le 9 avril 2018, aux Lilas, intitulée « Construisons ensemble le Grand Paris 2°C ». Cet événement a réuni environ 350 acteurs, élus de toutes sensibilités, de plusieurs dizaines de communes, scientifiques, acteurs associatifs et ONG.

La COP #GrandParis2degrés concilie 3 approches qui contribueront à faire de la Métropole un espace d'engagements, d'initiatives et de solutions, tant à l'échelle locale qu'internationale : constituer des communautés d'acteurs ; favoriser l'émergence d'innovations ; sensibiliser et mobiliser le grand public.

En complément, la Métropole du Grand Paris poursuivra le travail, mis en place depuis 2016, sur l'articulation entre le Plan climat métropolitain et les Plans climat des EPT, sur lesquels la Métropole émettra un avis, comme elle l'a déjà fait pour le Plan climat de la Ville de Paris lors du Conseil métropolitain du 2 février 2018, et celui de l'EPT Paris Ouest La Défense en février 2019.

OBJECTIF :
RÉDUCTION DE
80%
DES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET
DE SERRE EN 2050
PAR RAPPORT À
2005



PLAN MÉTROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT (PMHH)

Le 28 juin 2018, la Métropole du Grand Paris a voté la première version de son Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement, premier document de planification de ces politiques, élaboré à l'échelle de 131 communes et 7,2 millions d'habitants.



Le PMHH assurera un développement équilibré de l'offre

Sur la base du diagnostic réalisé en 2017, les élus en charge de l'élaboration du PMHH, Christian DUPUY, Conseiller délégué à la Politique du Logement, Olivier KLEIN, Vice-président délégué à l'Habitat et à la Mixité, Michel LEPRETRE, Vice-président délégué au suivi des Politiques Territoriales de l'Habitat, Denis CAHENZLI, Vice-Président délégué à l'Amélioration du parc immobilier bâti, à la réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre et Patrick JARRY, Président de la Commission Habitat et logement, ont poursuivi les travaux, en association avec les communes et les Etablissements Publics Territoriaux (EPT), afin de dégager des orientations et de définir un programme d'actions pour répondre aux enjeux observés sur le périmètre métropolitain.

Pour mener à bien ces travaux, plusieurs réunions se sont tenues en 2018 : 3 comités de pilotage, 2 assemblées des maires, 6 commissions Habitat-Logement, 2 Bureaux métropolitain et 1 réunion des directeurs généraux des services des communes. En complément, des ateliers techniques se sont également tenus en mars et en avril 2018 avec les services des communes et des EPT, ainsi qu'avec les acteurs et partenaires de l'hébergement.

Ce travail intense a permis d'aboutir à un vote historique arrêtant le premier projet de PMHH, document issu de la volonté des maires, composé d'un diagnostic, d'orientations et d'un programme d'actions. Ce premier projet a ouvert une période de concertation avec les communes et les EPT, jusqu'au 2^e arrêt du PMHH.

3,5 MILLIONS DE LOGEMENTS

773 000 LOGEMENTS SOCIAUX (SOURCE RPLS)

68% DE LA POPULATION ÉLIGIBLE AU LOGEMENT SOCIAL

10 DEMANDES POUR UNE ATTRIBUTION

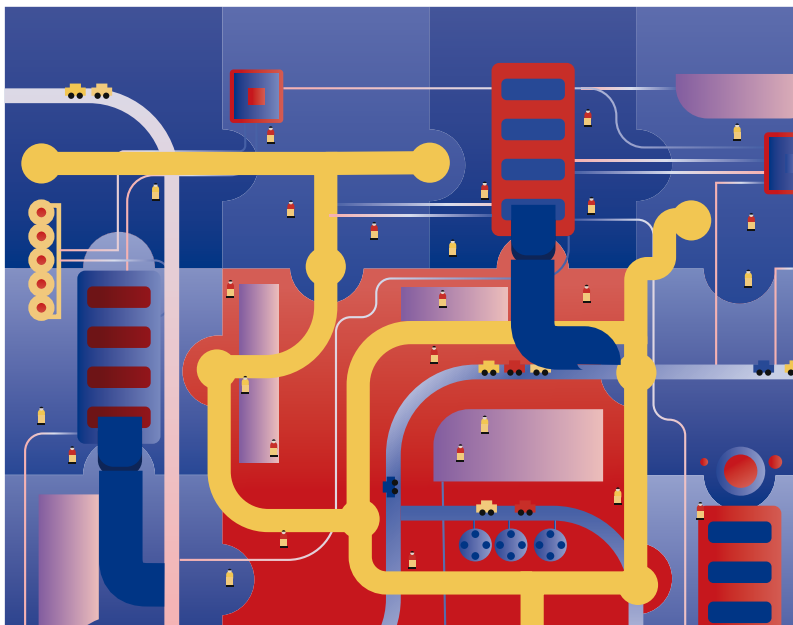
120 000 LOGEMENTS POTENTIELLEMENT INDIGNES

30 000 ADULTES SANS DOMICILE FIXE DANS L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE EN 2012

400 000 MÉNAGES MENACÉS DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

SCHÉMA MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE (SMAN)

Le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique est un document de planification qui précise la méthode, la gouvernance ainsi que la première feuille de route bisannuelle (2019-2020) en matière d'infrastructures, d'usages et de services numériques.



et de partager leurs expériences via une plateforme en ligne.

— Une phase de co-construction des actions métropolitaines, entre le 13 novembre et le 11 janvier, pour permettre aux élus, aux agents de collectivités et à des acteurs professionnels du Grand Paris de coconstruire, à la fois en ligne et lors de sessions présentielles, les solutions aux principaux défis liés à la mise en œuvre du SMAN.

La synthèse finale des contributions a été rendue accessible aux participants sur la plateforme numérique de la Métropole du Grand Paris : <https://www.metro-polegrandparis.fr/intelligences/>. Elle est depuis exploitée par les équipes projet chargées de l'élaboration du SMAN.

L'élaboration du SMAN est le fruit d'un travail de co-construction avec les intelligences du territoire métropolitain, qui s'est étalé de 2017 à début 2019, sous l'égide de Daniel-Georges COURTOIS, vice-président délégué au Numérique et à la Métropole Intelligente. Tout au long de l'année 2018, la Métropole du Grand Paris a poursuivi ce travail d'élaboration collective.

L'année a ainsi été marquée par l'événement « Métropole d'Intelligences » qui

s'est tenu le 5 mars, à la mairie du XV^e arrondissement de Paris. Une grande diversité d'acteurs étaient réunis pour échanger sur les enjeux métropolitains en termes de numérique et d'innovation. Le travail collaboratif s'est ensuite poursuivi, au cours de l'année, à travers une organisation en 2 temps :

— Une phase de 6 semaines, entre le 29 mai et le 10 juillet 2018, pour permettre aux agents des collectivités du Grand Paris de co-construire un état des lieux

CONSULTATION EN LIGNE :

281 MESSAGES PUBLIÉS

+ DE **1000** VISITEURS
UNIQUES

2 JOURNÉES D'ATELIER

37 ACTIONS IDENTIFIÉES

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

Le 28 juin 2018, lors du Conseil métropolitain, la Métropole du Grand Paris a approuvé ses cartes stratégiques du bruit et a décidé de lancer l'élaboration de son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) métropolitain.



À partir de l'analyse fine des cartes de bruit, et avec l'expertise technique de Bruitparif, un diagnostic acoustique à l'échelle de la Métropole du Grand Paris a été réalisé. Il constitue la première étape du PPBE métropolitain. Ce travail a permis d'obtenir une hiérarchisation des zones à enjeux prioritaires, d'identifier les acteurs impliqués (communes, établissements publics, gestionnaires de transports et de voirie) et de déterminer les actions prioritaires à engager.

Le PPBE Métropolitain comprendra notamment une synthèse des résultats de la cartographie du bruit ; les objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées à un bruit dépassant les valeurs limites ; les mesures visant à prévenir ou réduire le bruit dans l'environnement, arrêtées au cours des dix

années précédentes et prévues pour les cinq années à venir par les autorités compétentes et les gestionnaires des infrastructures ; et une estimation de la diminution du nombre de personnes exposées au bruit à l'issue de la mise en œuvre des mesures prévues.

L'année 2018 a permis de lancer le travail d'élaboration du document, avec les acteurs concernés, et s'est traduit par l'organisation de :

- 2 réunions avec les communes et Etablissements Publics Territoriaux (EPT) de la Métropole du Grand Paris ;
- Plusieurs rencontres avec les gestionnaires de transport terrestre et l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aériennes) ;

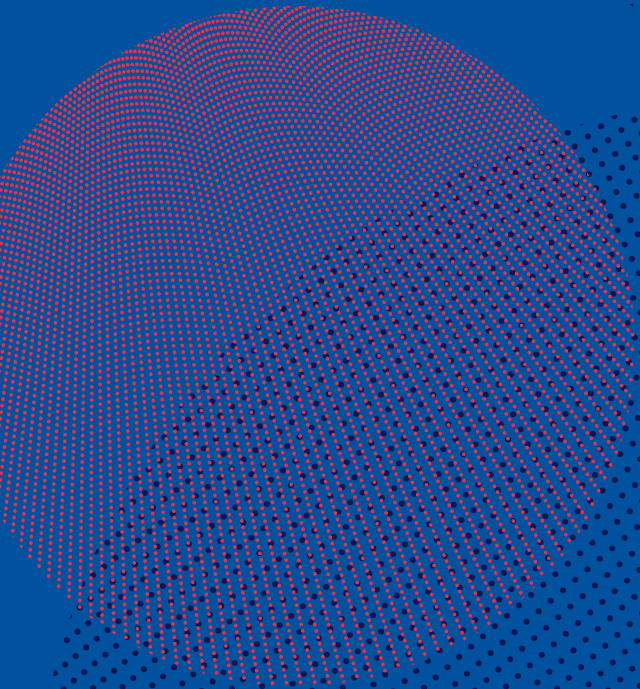
- Un séminaire regroupant l'ensemble des acteurs ;
- Des réunions avec les principaux acteurs dont le Centre d'Information et de documentation sur le Bruit (CIDB).

**LA MÉTROPOLE
DU GRAND PARIS
EST LA 1^{ÈRE} MÉTROPOLE
FRANÇAISE À RÉPONDRE
À LA DIRECTIVE
EUROPÉENNE
SUR LE BRUIT !**

En 2019, le travail de rédaction du projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement se poursuivra, avec l'objectif d'une approbation du document avant la fin de l'année, après une période de consultation

obligatoire, sous le contrôle de Jacques-Alain BENISTI, Maire de Villiers-sur-Marne, Conseiller métropolitain délégué à la mise en œuvre des mesures de lutte contre les nuisances sonores et aéroportuaires.

ADMINISTRATION



RESSOURCES HUMAINES

L'année a été riche en recrutements et développements RH à la Métropole du Grand Paris, avec Geoffroy BOULARD, Conseiller métropolitain-délégué aux Affaires générales et administratives.

En 2018, la Métropole du Grand Paris a intégré de nouveaux projets majeurs et de nouvelles compétences. Un renforcement des directions est apparu inévitable pour porter ses ambitions.

Le Conseil métropolitain de juin 2018 s'est prononcé favorablement sur la création de 28 postes, dont 9 à travers des transferts, dans le cadre des Commissions Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

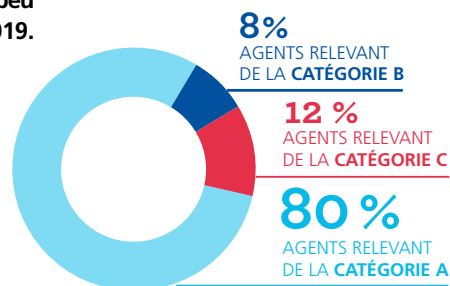
Un plan de recrutement a permis l'intégration de dix premières personnes au 4^{ème} trimestre 2018. Les 18 autres

collaborateurs prenant leurs fonctions au premier semestre 2019.

La Métropole qui comptait 43 personnels fin 2017 en comptait 51 fin 2018. Elle devrait en compter un peu plus de 80 à la fin de l'année 2019.

L'ATTRACTIVITÉ DE LA MÉTROPOLE EST CONFIRMÉE CAR LA PUBLICATION DES ANNONCES A GÉNÉRÉ PLUS DE 900 CANDIDATURES.

RÉPARTITION PAR STATUT SUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL



« Marque employeur : une politique RH au service des personnels et de l'attractivité de la Métropole »

Jeune établissement se construisant progressivement à travers les recrutements et les transferts de compétences et de personnels, la Métropole du Grand Paris investit dans sa « marque employeur ». Elle a fait le choix d'une politique de ressources humaines dynamique. La Métropole, du fait de son

organisation, offre des opportunités de postes permettant de réelles prises de responsabilités et un travail en lien étroit avec les élus et partenaires sur des stratégies territoriales de haut niveau. Les postes offerts permettent de concourir au développement de la 1^{ère} Métropole monde en France, opportunité rare dans un parcours professionnel. L'intérêt de ce cadre de travail, qui reste soutenu et exigeant, a été en 2018 promu à l'extérieur

par les collaborateurs de la MGP à l'occasion de plusieurs événements professionnels (Salon Top Recrutement – salon promotion de l'apprentissage des métiers de la sphère publique). Les postes disponibles sont publiés, dans une rubrique dédiée, sur le site internet de la Métropole.

<http://www.metropolegrandparis.fr/fr/content/offres-emploi-recrutement@metropolegrandparis.fr>

RESSOURCES HUMAINES

Cette structure d'emploi typée « expertise » (80% de personnels de catégorie A) correspond à un fonctionnement en « **administration de mission** ». L'orientation est, avec le développement des services, de conserver toute la dynamique et de tendre vers une organisation légère, efficace et agile.

La plupart des postes ouverts nécessitant une expertise spécifique, la politique de recrutement de la métropole privilégie l'expérience et les compétences des candidats dans ses critères de recrutement.

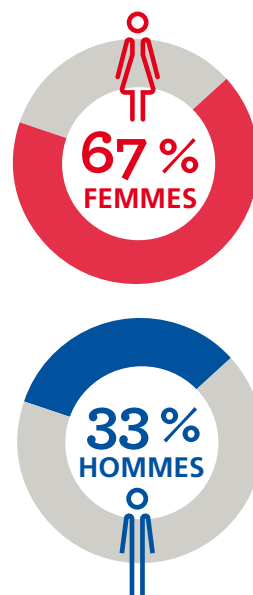
La moyenne d'âge des personnels de la Métropole (41 ans) est légèrement inférieure à celle de la fonction publique territoriale (44 ans), au regard de son

histoire récente et de la structure d'emploi typée administration de mission qui accueille des chargé(e)s de mission au profil plus jeune.

Au mois d'avril 2018, le Préfet Paul MOURIER a pris ses fonctions en tant que directeur général des services.

Outre la réalisation d'un plan significatif de recrutement, l'arrivée d'un directeur des ressources humaines au quatrième trimestre 2018 permet de structurer progressivement la gestion des ressources humaines : politique de recrutement et d'intégration, développement des compétences des agents, politique de rémunération et conditions de travail.

RÉPARTITION FEMME/HOMME
SUR L'ENSEMBLE DES AGENTS



« La formation en appui du développement des compétences. »

L'année 2018 a permis aux agents de la métropole, tous statuts confondus, de suivre 41 formations, qui ont porté sur le perfectionnement et la professionnalisation.

Les formations d'intégration dans le cadre des titularisations et celles de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), obligatoires selon les postes occupés, ont été suivies par les agents concernés.

Le taux d'accès à la formation, malgré l'activité très soutenue de 2018,

atteint les 50%, chiffre médian de la fonction publique. La Métropole verra en 2019 la réalisation d'un plan de formation structuré en appui du développement des compétences des personnels.

51 AGENTS : **9** AGENTS
DE PLUS QU'EN 2017

63% DE PERSONNELS
TITULAIRES (FPT, FPE)

MOYENNE D'ÂGE : **41 ans**

MOYENS FINANCIERS

En 2018 pour la première fois depuis sa création, la Métropole a été confrontée à une situation critique sur ses recettes, puisque la baisse des dotations se conjugue à une baisse de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), seule ressource fiscale dynamique dont elle dispose.

Avec l'appui de Gilles CARREZ, Député du Val de Marne, Président de la Commission finances et Conseiller métropolitain, Jean-Yves LE BOUILLONEC, Vice-Président délégué aux Finances, et Denis BADRE, Conseiller métropolitain délégué au budget et Président de la CLECT, l'année 2018 a été consacrée à la préparation de la planification stratégique métropolitaine (SCoT, PCAEM, PMHH, SMAN) et à l'évaluation des charges transférées au titre des compétences, définies fin 2017, qui impacteront le budget 2019. Par ailleurs, les dépenses d'investissement ont été marquées par le versement

de subventions d'équipement pour un montant total de 22,6 M€.

Les flux financiers avec les communes et les Etablissements Publics Territoriaux (EPT) représentent près de 98% des recettes et des dépenses de la Métropole, les transferts de compétences n'intervenant qu'à partir de 2019. Son budget réel, hors flux financiers, s'élève donc à 38,5 M€ en fonctionnement, durant l'année 2018.

Cette même année, la situation financière de la Métropole du Grand Paris a été fragilisée par la baisse des dotations, conjuguée à la baisse de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

(CVAE). Le montant de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) perçu est désormais inférieur au montant que la Métropole compense au profit des communes et EPT (Dotation d'intercommunalité et dotation de compensation de la part salaire).

En 2018, la Métropole du Grand Paris a consommé une large part du fonds de roulement et son résultat budgétaire a diminué de façon significative (-23 %) par rapport à 2017. La tendance structurelle va donc vers une diminution des marges de manœuvre métropolitaines.

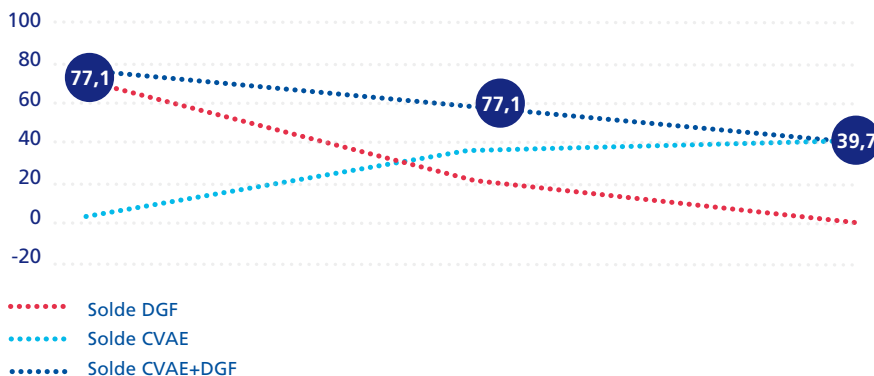
136,4 M€
AU PROFIT DES
COMMUNES ET EPT

38,5 M€ BUDGET
DE FONCTIONNEMENT
(HORS FLUX FINANCIERS)

11 M€ DE BAISSE
DE CVAE

BAISSE DE **23%**
DE CONSOMMATION
DES RÉSULTATS CUMULÉS
DES PRÉCÉDENTS
EXERCICES

EVOLUTION COMPARÉE DES SOLDES DE DGF ET FISCALITÉ (CVAE) ENTRE 2016 ET 2019 EN M€



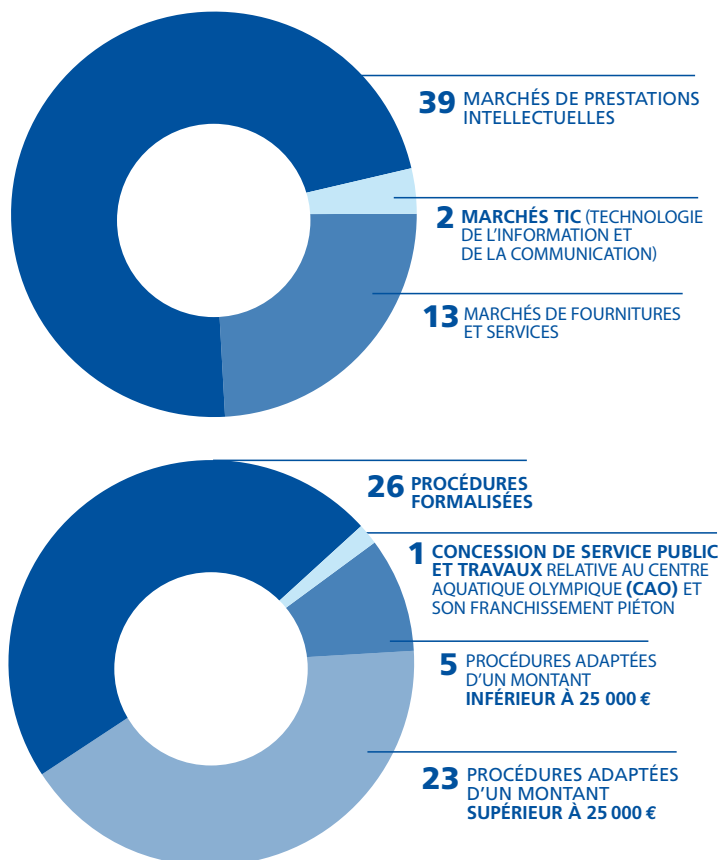
COMMANDE PUBLIQUE

Depuis le 1^{er} octobre 2018, les marchés publics de la Métropole du Grand Paris sont totalement dématérialisés pour simplifier et améliorer la performance de l'achat et renforcer l'efficacité et la transparence des marchés publics.

Sous l'égide de Denis BADRE, Conseiller métropolitain délégué au budget et Président de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), et grâce à un travail préparatoire de dématérialisation des procédures de marchés publics, initié dès 2017, et aux travaux menés dans le cadre de cette démarche tout au long de l'année 2018, l'échéance réglementaire du 1^{er} octobre 2018 a été respectée. De nombreuses étapes du processus d'achats avaient déjà été dématérialisées (publication des documents de la consultation, possibilité de réceptionner des plis électroniques pour l'ensemble des marchés, échanges dématérialisés avec les opérateurs économiques, demandes d'informations, de compléments, négociations, envoi des convocations pour la commission d'appel d'offres, facturation électronique via le portail Chorus Pro, possibilité pour les candidats de remettre un Document Unique des Marchés Européens, notification électronique, etc.). Depuis le 1^{er} octobre 2018, les candidats doivent désormais transmettre obligatoirement leur offre par voie électronique via le profil d'acheteur « Maximilien ».

6 SÉANCES
DE COMMISSIONS
D'APPEL D'OFFRES
SE SONT TENUES
EN 2018.

54 MARCHÉS ONT ÉTÉ LANCÉS PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EN 2018 (SOIT 35% DE PLUS QU'EN 2017), DONT :



ANNEXES

DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN EN 2018

28 687 581€

MONTANT TOTAL
DES FINANCEMENTS ALLOUÉS
AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT
MÉTROPOLITAIN EN 2017

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Bagneux	Bagneux	Implantation d'une AgroCité et d'un RecyClab dans un réseau d'équipements urbains pour une transition écologique (REUTEC)	304 180 €	152 000 €
Bagneux	Bagneux	Création d'une ressourcerie transition écologique (REUTEC)	230 024 €	115 012 €
Courbevoie	Courbevoie	Aménagement d'un tiers lieu dans le cadre du projet SUN&CO	336 120 €	100 836 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				367 848 €

SOUTIEN À L'EMPLOI ET FAIRE VIVRE LE CENTRE-VILLE

Asnières sur Seine	Asnières sur Seine	Restructuration du marché couvert, place des Victoires	10 919 140 €	500 000 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				500 000 €

AMÉNAGEMENT

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Alfortville	Alfortville	Projet Le Kiosque - imaginer le territoire de demain	256 000 €	128 000 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				128 000 €

CIRCULATIONS DOUCES

Boissy Saint Léger	Boissy Saint Léger	Création d'une voie de circulation douce entre l'avenue du Général Leclerc et l'allée de la fin de la guerre d'Algérie sur le site Maurice Préault	275 000 €	137 500 €
Bondy	EPT Est Ensemble	Réalisation d'une passerelle sur le canal de l'Ourcq	2 498 939 €	999 575 €
Choisy le Roi	Choisy le Roi	Réalisation d'itinéraires cyclables sur les quartiers des Gondoles	206 909 €	64 142 €
Colombes	Colombes	Création d'une passerelle pour mobilités douces sur l'A86	3 737 500 €	500 000 €
Nanterre	Nanterre	Franchissement cyclable de l'A86 : aménagement cyclable et paysager sur le merlon Eole	740 000 €	222 000 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Circulations douces aménagées dans le cadre d'une voie nouvelle	1 208 333 €	604 167 €
Saint-Denis	EPT Plaine Commune	Aménagement d'un itinéraire cyclable sur le boulevard Anatole France	1 295 104 €	518 042 €
Vitry sur Seine	Vitry sur Seine	Aménagement d'une liaison douce en géographie prioritaire - projet de résurgence de la source de la petite Saussaie	506 375 €	192 423 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				3 237 849 €

NATURE EN VILLE

Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Ouverture du Fort de Champigny	3 069 001 €	1 000 000 €
Epinay sur Seine	EPT Plaine Commune	Création du parc écologique sur la réserve C1	1 290 000 €	645 000 €
Le Blanc Mesnil	Le Blanc Mesnil	Aménagement de la ferme du Petit Groslay en espace pédagogique et agriculture urbaine	4 503 693 €	500 000 €
Le Kremlin Bicêtre	Le Kremlin Bicêtre	Création d'un nouveau Parc Urbain en centre ville	1 481 330 €	429 586 €
Montreuil	EPT Est Ensemble	Aménagement de deux parcelles pour amorcer le projet de parc des Hauteurs	357 180 €	178 590 €
Orly	Orly	Requalification du parc Georges Méliès	1 970 142 €	788 057 €
Orly	Orly	Création du parc Marcel Cachin	1 238 213 €	495 285 €
Tremblay en France	Tremblay en France	Aménagement du Parc urbain en centre-ville	1 560 937 €	343 406 €
Villecresnes	Villecresnes	Végétalisation du cimetière communal	17 520 €	8 760 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				4 388 684 €

RÉNOVATION THERMIQUE

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Ablon sur Seine	Ablon sur Seine	Remplacement de la chaudière de l'école Saint-Exupéry	55 820 €	22 328 €
Asnières sur Seine	Asnières sur Seine	Mise en place de toitures végétalisées	63 310 €	25 648 €
Aubervilliers	Aubervilliers	Remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Quinet/Mathiez	591 672 €	218 399 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Réhabilitation des locaux du groupe scolaire Savigny : travaux de rénovation énergétique	1 500 533 €	600 213 €
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Transition écologique pour un centre aquatique moins consommateur d'énergie	1 400 000 €	560 000 €
Bois Colombes	Bois Colombes	Rénovation thermique et aménagement du Château des Tourelles - Centre d'Arts	1 330 133 €	266 027 €
Bondy	Bondy	Rénovation thermique de l'école élémentaire Mainguy	656 810 €	328 405 €
Châtillon	Châtillon	Rénovation intérieure et extérieure du Cinéma municipal	279 700 €	27 970 €
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Surcoût énergétique relatif à la construction d'un groupe scolaire, d'un accueil de loisir sans hébergement et d'un équipement polyvalent (bâtiment BEPOS)	882 878 €	353 151 €
Chevilly Larue	Chevilly Larue	Réhabilitation thermique de l'école Jacques Gilbert COLLET	1 007 315 €	503 657 €
Clichy sous Bois	Clichy sous Bois	Réhabilitation thermique de l'école élémentaire Paul Langevin	710 190 €	355 095 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Coubron	Coubron	Travaux de rénovation thermique et d'étanchéité sur la toiture terrasse de l'école maternelle Paul BERT - Tranche n°2	89 185 €	43 848 €
Coubron	Coubron	Travaux de transition énergétique aux écoles maternelles : passage de chaudières fioul au gaz	39 957 €	17 981 €
Coubron	Coubron	Travaux de transition énergétique des moyens de chauffage dans divers bâtiments communaux	11 205 €	4 973 €
Courbevoie	Courbevoie	Plus value environnementale du regroupement des écoles Musset et Dumas dans l'école Dumas	2 779 880 €	256 850 €
Drancy	Drancy	Rénovation thermique de l'école Picasso	1 915 920 €	957 960
Drancy	OPH Drancy	Réhabilitation thermique de la cité Gagarine	7 815 646 €	1 000 000 €
Fontenay sous Bois	Fontenay sous Bois	Plus-value environnementale de la construction/extension de l'école Paul Langevin (dans un objectif de développement durable)	1 901 988 €	209 789 €
Fresnes	Fresnes	Réhabilitation thermique du gymnase Périquoi et remplacement des menuiseries de l'écoles Les Capucines	809 083 €	404 542 €
Issy-les-Moulineaux	Issy-les-Moulineaux	Réhabilitation du centre de la Petite Enfance	3 586 800	1 000 000 €
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Remplacement du système de chauffage et de ventilation de la piscine Robespierre	179 137 €	71 655 €
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Rehabilitation thermique du centre administratif technique Cachin	2 154 995 €	861 998 €
L'Ile Saint Denis	L'Ile Saint Denis	Réhabilitation durable du centre scolaire Lurçat	393 000 €	148 161 €
La Queue en Brie	La Queue en Brie	Rénovation de la verrière du bâtiment principal de l'école Jean Jaurès	185 760 €	92 880 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Le Blanc Mesnil	Le Blanc Mesnil	Transformation du gymnase en Maison des Arts martiaux - volet rénovation thermique	1 771 380 €	885 690 €
Le Bourget	Le Bourget	Travaux d'aménagement intérieur de l'Hôtel de ville du Bourget (lot plomberie, chauffage VMC)	479 340 €	239 670 €
Le Perreux sur Marne	Le Perreux sur Marne	Travaux d'amélioration énergétique et de développement durable dans les bâtiments communaux	285 934 €	142 967 €
Le Pré Saint Gervais	Le Pré Saint Gervais	Rénovation énergétique et thermique de la Résidence autonomie le Clos Lamotte	1 201 500 €	600 750 €
Le Raincy	Le Raincy	Réhabilitation thermique du centre sportif municipal	1 590 000 €	300 000 €
Nanterre	Nanterre	Réhabilitation du théâtre des Amandiers	37 000 000 €	1 000 000 €
Noiseau	Noiseau	Travaux de rénovation thermique de l'école maternelle Camus	120 000 €	60 000 €
Noisy le Sec	Noisy le Sec	Remplacement de la chaudière de l'école Bayard	56 014 €	28 007 €
Ormesson sur Marne	Ormesson sur Marne	Rénovation thermique du foyer des anciens	60 078 €	30 039 €
Puteaux	Puteaux	Rénovation de l'école Petitot	4 255 600 €	851 120 €
Rosny-sous-Bois	Rosny-sous-Bois	Création d'un éco-centre de loisirs Félix EBOUE	3 145 000 €	1 000 000 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Surcoût HQE pour la construction d'un complexe sportif	2 502 800 €	1 000 000 €
Saint Denis	Plaine Commune Habitat (OPH)	Réhabilitation de 649 logements - Cité Floréal à Saint Denis	10 250 000 €	1 000 000 €
Suresnes	Suresnes	Isolation du centre sportif des Raguidelles	451 671 €	225 836 €
Thiais	Thiais	Travaux de rénovation thermique du gymnase d'Oriola	800 000 €	192 800 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Tremblay en France	Tremblay en France	Rénovation énergétique de l'école primaire Langevin	850 000 €	340 000 €
Vanves	Vanves	Travaux de rénovation du bâtiment abritant le S.Q.U.A.R.E	365 864 €	109 759 €
Vanves	Vanves	Amélioration de la performance énergétique de la chaufferie du gymnase Maurice Magne	229 801 €	114 901 €
Vaucresson	Vaucresson	Rénovation thermique du centre culturel La Montgolfière	361 335 €	173 918 €
Villecresnes	Villecresnes	Rénovation globale, thermique et durable et mise en norme du centre culturel " le Fief"	670 465 €	335 233 €
Villemomble	Villemomble	Plus-value environnementale d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs intégrant deux centrales de production d'électricité photovoltaïques	9 650 000 €	404 600 €
Villemomble	OPH de Villemomble	Réhabilitation de la Tour R+18 au 10 avenue Benoni Eustache	904 000 €	72 320 €
Villepinte	Villepinte	Amélioration de la performance énergétique du groupe scolaire de la pépinière	2 890 904 €	982 907 €
Villetaneuse	Villetaneuse	Rénovation thermique du bâtiment de l'école maternelle Jacqueline Quatremaire	1 051 850 €	525 925 €
Vincennes	Vincennes	Travaux de chauffage du groupe scolaire de l'est	633 052 €	316 526 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				19 264 498 €

VÉHICULES PROPRES

Antony	Antony	Installation d'une borne de recharge	6 457 €	1 291 €
Antony	Antony	Installation de quatre bornes de recharge	10 578 €	2 116 €

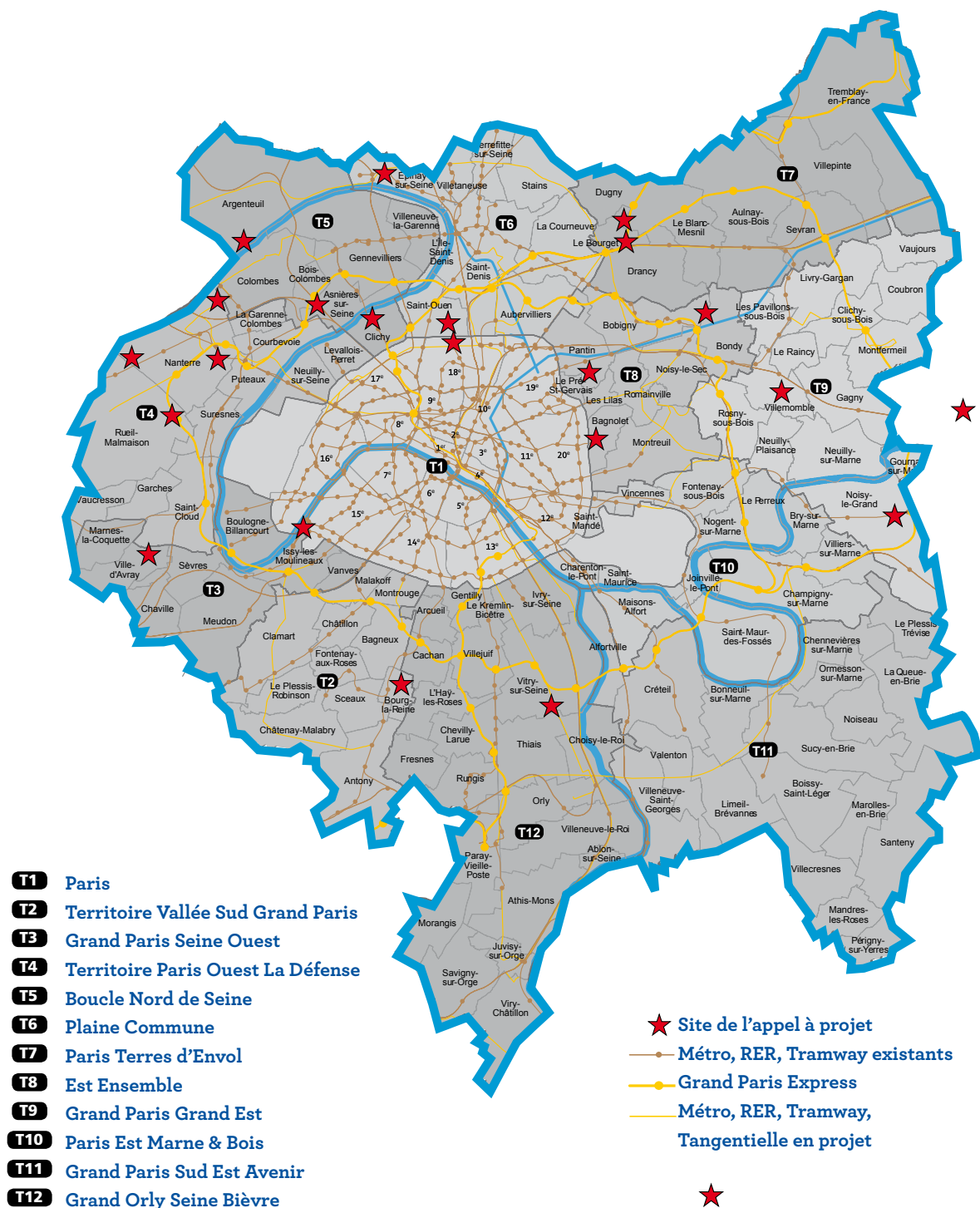
LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Antony	Antony	Acquisition de 6 véhicules électriques	80 885 €	24 266 €
Antony	Antony	Acquisition de véhicules et scooters électriques et de borne de recharge	38 346 €	11 504 €
Antony	Antony	Installation d'une borne de recharge - Parking pour le personnel de l'Hôtel de ville	3 829 €	766 €
Bois Colombes	Bois Colombes	Acquisition de véhicules à carburation propre (voiture, car, scooter et vélo)	379 751 €	113 925 €
Bourg la Reine	Bourg-la-Reine	Optimisation du parc automobile municipal	80 242 €	24 073 €
Bourg-la-Reine	Bourg-la-Reine	Acquisition d'un véhicule électrique	13 853 €	4 156 €
Chevilly Larue	Chevilly Larue	Acquisition de véhicules propres dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile	114 289 €	26 212 €
Colombes	Colombes	Acquisition de 5 véhicules propres	61 088 €	18 326 €
Coubron	Coubron	Acquisition de 2 véhicules électriques avec bornes de recharge	31 580 €	9 474 €
Fresnes	Fresnes	Acquisition de véhicules électriques	80 243 €	24 073 €
Gagny	Gagny	Renouvellement de la flotte automobile par des véhicules électriques (15 véhicules électriques) (phase 2)	232 500 €	69 750 €
Gennevilliers	Gennevilliers	Acquisition de véhicules propres (3 véhicules roulants au GNV, 1 électrique et 4 équipements de nettoyage électrique)	148 692 €	44 608 €
La Garenne Colombe	La Garenne Colombes	Acquisition de 2 scooters électriques	11 797 €	3 539 €
Le Kremlin Bicêtre	Le Kremlin Bicêtre	Achat de véhicules électriques	175 768 €	52 730 €

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE SUBVENTIONNÉE	OBJET	MONTANT DE L'OPÉRATION	SUBVENTION
Malakoff	Malakoff	Acquisition de 3 véhicules propres et 3 bornes de recharges	140 940 €	42 282 €
Mandres-les-Roses	Mandres-les-Roses	Acquisition d'un véhicule électrique type ZOE	12 255 €	3 676 €
Marolles en Brie	Marolles en Brie	Acquisition d'un utilitaire propre type Goupil	17 187 €	5 156 €
Neuilly sur Seine	Neuilly sur Seine	Achat de 2 véhicules électriques et de 8 scooters électriques	64 028 €	19 208 €
Neuilly-Plaisance	Neuilly-Plaisance	Achat de 6 véhicules électriques	102 004 €	30 601 €
Romainville	Romainville	Acquisition d'un car à propulsion 100% électrique	350 008 €	105 002 €
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Acquisition de véhicules électriques	20 716 €	2 600 €
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Acquisition de 6 bornes de recharge pour véhicules électriques	51 051 €	9 148 €
Sucy en Brie	Sucy en Brie	Acquisition de véhicule propre et installation de deux borne pour la recharge de véhicules électriques ou hybride	47 106 €	14 132 €
Tremblay en France	Tremblay en France	Acquisition de véhicules propres	376 167 €	112 850 €
Ville d'Avray	Ville d'Avray	Renouvellement du parc automobile par acquisition de véhicules propres	41 359 €	12 408 €
Villemomble	Villemomble	Acquisition d'un véhicule propre	25 259 €	7 578 €
Villepinte	Villepinte	Optimisation du parc automobile de la commune de Villepinte par l'acquisition d'1 véhicule propre et de 4 bornes de recharge	17 507 €	5 252 €
TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS				800 702 €

MONTANT TOTAL DES FINANCEMENTS ALLOUÉS AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN EN 2018

28 687 581 €

LES 22 PROJETS LAURÉATS DE LA CONSULTATION "INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS 2"





Conception : agence Giboulées | © Métropole du Grand Paris | Juin 2019
Photos © Métropole du Grand Paris | Istock

Métropole du Grand Paris

15-19 avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS - T. 01 82 28 78 00

www.metropolegrandparis.fr

